

CSE DE LA CPAM VAL-DE-MARNE
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

Direction : M. ARNAUD Sébastien (Directeur Général Adjoint), Mme CASADO-BOLIVAR Céline (Directrice Adjointe en charge des Ressources)

CFDT : Mme RODRIGUES-MARTINS Christina (remplace Mme PERRIOT-LE FUR Fabienne), Mme LECONTE Stéphanie (remplace Mme DUMARÇAY Virginie), Mme PASTRE Séverine (Représentante syndicale)

CFTC : M. SEREMES Dominique, Mme DOUIS-MAXI Delphine, Mme GUELAI Christelle (Représentante syndicale), M. MACIEL Carlos, M. ROUCHAUD Florent

CGT-FO : M. MARQUES Edmond, M. GIAMBAGGI Antoine, M. RICORDEAU Michel (remplace Mme HAMMOU Leilla), M. ALLIGIER Sébastien, Mme KHETTAF Lila (représentante syndicale), Mme IAAICH Halima, Mme TRAORE Maïmouna (remplace Mme FRAIOUI Samia), Mme OUCHENE Dalila, Mme SKOLUDEK Élisabeth

Excusés :

CFDT : Mme PERRIOT-LE FUR Fabienne, Mme DUMARÇAY Virginie, Mme LAHLOU Nesrine

CFTC : M. BOURGEOIS Marc, Mme DOUIS Julie, Mme LEBERNADY Fina

CGT-FO : Mme HAMMOU Leilla, Mme FRAIOUI Samia

Déroulement : La séance s'est déroulée en présentiel de 9 heures 30 à 12 heures 50.

Points présentés par :

- **Point 1** : **Approbation des procès-verbaux des assemblées plénières extraordinaires des 3 et 9 octobre et ordinaire du 16 octobre 2025 (REPORTÉ)**
- **Point 2** : **Approbation des comptes rendus des CSSCT extraordinaire du 16 juin et ordinaire du 17 juillet 2025**
- **Point 3** : **Présentation des avis différés (REPORTÉ)**
 - **Décision unilatérale relative à la reconduction du Forfait Mobilités Durables au sein de la CPAM du Val-de-Marne**
 - **Réagencement immobilier de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de la Gestion des Risques et de la Lutte contre la Fraude au 3ème étage**
- **Point 4** : **Budget rectificatif 2025 suite au projet de transformation de l'Assurance Maladie Gestion administrative - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Ludivine BAUBRY

- **Point 5** : **Budget prévisionnel de la Gestion Administrative 2026 - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Ludivine BAUBRY

- **Point 6** : **Budget prévisionnel du FNPEIS 2026 - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Ludivine BAUBRY

- **Point 7** : **Budget prévisionnel de l'ASS 2026 - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Ludivine BAUBRY

- **Point 8** : **Budget prévisionnel des Œuvres CMS de Saint-Maur-des-Fossés 2026 - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Ludivine BAUBRY

- **Point 9** : **Budget prévisionnel des Œuvres CMS de Choisy-le-Roi 2026 - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Ludivine BAUBRY

- **Point 10** : **Budget prévisionnel des Œuvres PMI - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Ludivine BAUBRY

- **Point 11** : **Mise en œuvre du nouveau marché national de gestion des titres restaurant - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Alice DUCHER

- **Point 12 : Politique de recrutement et de mobilité 2026 - AVIS**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Alice DUCHER

- **Point 13 : Prise en charge de la cotisation ordinale pour les professions médicales à ordre - INFORMATION**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Alice DUCHER

- **Point 14 : Calendrier du dialogue social 2026, mise à jour – INFORMATION**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Alice DUCHER

- **Point 15 : Suivi mensuel d'activité des pôles – INFORMATION**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Arnaud SÉBASTIEN

- **Point 16 : Informations des Président et Secrétaire**

Présentation par Céline CASADO-BOLIVAR et Arnaud SÉBASTIEN

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Point 1 : Approbation des procès-verbaux des assemblées plénières extraordinaires des 3 et 9 octobre et ordinaire du 16 octobre 2025 (Reporté) | 6 |
| Point 2 : Approbation des comptes rendus du CSSCT extraordinaire du 16 juin et ordinaire du 17 juillet 2025 | 6 |
| Point 3 : Présentation des avis différés (Reporté) | 7 |
| Point 4 : Budget rectificatif 2025 suite au projet de transformation de l'Assurance Maladie Gestion administrative - AVIS | 7 |
| Point 5 : Budget prévisionnel de la Gestion Administrative 2026 - AVIS | 9 |
| Point 6 : Budget prévisionnel du FNPEIS 2026 - AVIS | 22 |
| Point 7 : Budget prévisionnel de l'ASS 2026 - AVIS | 23 |
| Point 8 : Budget prévisionnel des Œuvres CMS de Saint-Maur-des-Fossés 2026 - AVIS | 25 |
| Point 9 : Budget prévisionnel des Œuvres CMS de Choisy-le-Roi 2026 - AVIS | 26 |
| Point 10 : Budget prévisionnel des Œuvres PMI - AVIS | 27 |
| Point 11 : Mise en œuvre du nouveau marché national de gestion des titres restaurant - AVIS | 27 |
| Point 12: Politique de recrutement et de mobilité 2026 - AVIS | 35 |
| Point 13 : Prise en charge de la cotisation ordinale pour les professions médicales à ordre - INFORMATION | 38 |
| Point 14 : Calendrier du dialogue social 2026 Mise à jour - INFORMATION | 40 |
| Point 15 : Suivi mensuel d'activité des pôles - INFORMATION | 41 |
| Point 16 : Informations des Président et Secrétaire | 45 |

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose qu'on ouvre cette assemblée plénière. Pour la Direction, Céline CASADO-BOLIVAR.

M. ARNAUD, Direction : Et Sébastien ARNAUD.

Mme PASTRE, RS CFTD : Madame PASTRE SÉVERINE, CFTD, représentante syndicale.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFTD : Christina RODRIGUES-MARTINS, élue CFTD, suppléante en remplacement de Madame Fabienne PERRIOT-LE FUR. J'excuse nos titulaires, Madame PERRIOT-LE FUR, Madame Virginie DUMARÇAY, Madame Nesrine LAHLOU.

Mme LECONTE, CFTD : Stéphanie LECONTE, suppléante, remplace Virginie DUMARÇAY, titulaire CFTD.

M. SEREMES, CFTC : Pour la CFTC, Dominique SEREMES.

Mme DOUIS-MAXI, CFTC : Delphine DOUIS-MAXI, élue CFTC. Nous excusons Madame LEBERNADY Fina, Madame DOUIS JULIE et Monsieur Marc BOURGEOIS.

Mme GUELAI, CFTC : Christelle GUELAI, représentante syndicale CFTC.

M. MACIEL, CFTC : Carlos MACIEL, élu CFTC.

M. ROUCHAUD, CFTC : Florent ROUCHAUD, élu CFTC.

M. MARQUES, CGT-FO : Edmond MARQUES, titulaire Force Ouvrière.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Antoine GIAMBIAGGI, élu titulaire Force Ouvrière.

Mme TRAORÉ, CGT-FO : Maïmouna TRAORÉ, suppléante Force Ouvrière en remplacement de Madame Samia FRAIOUI.

M. RICORDEAU, CFTC : RICORDEAU Michel, élu suppléant en remplacement de Leilla HAMMOU.

M. ALLIGIER, CGT-FO : Bonjour à tous. Sébastien ALLIGIER, FO.

Mme KHETTAF, RS CGT-FO : Lila KHETTAF, représentant syndicale Force Ouvrière.

Mme IAAICH, CGT-FO : Bonjour. IAAICH Halima, titulaire Force Ouvrière.

Mme OUCHENE, CGT-FO : Dalila OUCHENE, titulaire FO.

Mme SKOLUDEK, CGT-FO : Élisabeth SKOLUDEK, titulaire Force Ouvrière. J'excuse Madame HAMMOU Leilla et Madame FRAIOUI Samia.

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des assemblées plénières extraordinaires des 3 et 9 octobre et ordinaire du 16 octobre 2025 (Reporté)

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation des PV des assemblées plénières. Il y avait deux assemblées plénières extraordinaires et une ordinaire. Pour l'assemblée plénière extraordinaire du 3 octobre, est-ce qu'il y a des remarques ou des corrections ? Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Juste faire remarquer que pour l'envoi de ces trois PV que nous avons reçus hier à 13 heures 52, sur un délai très court, nous n'avons pas pu en prendre connaissance, surtout que ce sont des assemblées plénières où les suppléantes n'étaient pas là, donc elles avaient besoin de prendre connaissance du PV. La CFDT ne pourra pas approuver ces PV. Ces trois PV ne seront pas approuvés par la CFDT. On n'approuve pas. Ce n'est pas une abstention, on n'est pas contre, on n'est pas pour, on n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance. On ne sait pas.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est pour savoir comment décompter le vote. Vous ne participez pas au vote ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : On ne participe pas à l'approbation de ces PV, c'est sûr et certain.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est pour clarifier parce que ça ne se décompte pas de la même manière, Madame RODRIGUES-MARTINS. Soit c'est décompté comme une abstention vote négatif, soit c'est théoriquement une sortie de pièce où vous ne participez pas. Vous sortez virtuellement.

Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Nous proposons de reporter l'approbation au mois prochain.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : En effet, la transmission a été tardive. Nous-mêmes, nous avons tardé à relire parce qu'on essaye de relire attentivement pour s'assurer qu'il n'y a pas des éléments de contresens. Il y avait un gros volume. OK, on repousse. Est-ce que tout le monde est d'accord ? OK, on le remettra le mois prochain.

Point 2 : Approbation des comptes rendus du CSSCT extraordinaire du 16 juin et ordinaire du 17 juillet 2025

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Concernant l'approbation des comptes rendus de la CSSCT extraordinaire du 16 juin. Est-ce qu'il y a des remarques ou corrections ? Non. Elle est approuvée à l'unanimité.

Celui du 17 juillet, assemblée ordinaire, pas de remarques, pas de corrections ? Approuvé à l'unanimité. Merci.

Point 3 : Présentation des avis différés (Reporté)

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Nous avons prévu, à l'ordre du jour, un point sur deux présentations des avis différés au cas où ceux-ci auraient été reçus entre-temps. Ce n'est pas le cas. Je vous propose que ce point, comme le délai d'un mois n'est pas encore échu, soit reporté également à la prochaine AP.

Point 4 : Budget rectificatif 2025 suite au projet de transformation de l'Assurance Maladie Gestion administrative - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose de passer au point 4 qui concerne la présentation du budget rectificatif 2025. Je vais accueillir Ludivine BAUBRY pour ce point.

Je vais faire une petite introduction. À la suite de la présentation des budgets l'année dernière, on avait identifié un point de difficulté par rapport à la comptabilisation des votes qui avait fait l'objet d'une proposition de bien distinguer chacun des points budget indépendamment par un vote indépendant, ce qui permettait de rendre potentiellement des avis différents en fonction des sujets. C'est ce que nous avons fait, d'où le grand nombre de points relatifs au budget. Pour autant, l'ensemble de ces budgets ont fait l'objet d'un échange dans le cadre de la commission économique du 26 novembre. Le compte rendu de celle-ci a été diffusé hier, un peu tardivement parce que le délai était court.

Je vous propose de faire comme à l'accoutumée, de balayer les questions qui n'ont pas trouvé de réponse en commission du 26 novembre et de prendre vos questions complémentaires. C'est pour l'ensemble des points budget. On va procéder comme cela.

Sur le budget rectificatif, un petit mot. Cette année, on a eu un élément de rectification important relatif au projet de transformation de l'Assurance maladie, qui a donné lieu à notification courant octobre d'enveloppes complémentaires dédiées à ajuster les budgets des CPAM pour la prise en compte des effectifs de l'ex-service médical qui a été transféré dans le cadre de ce projet. Étant donné le suivi que nous avons de ce projet et les modifications substantielles du budget que cela a apporté, nous avons estimé qu'il était opportun de réaliser, bien que ce soit en fin d'année, un budget rectificatif 2025 pour vous permettre d'avoir une bonne connaissance de ces ajustements à apportés en cours d'année.

Est-ce qu'il y avait des questions qui n'avaient pas trouvé réponse, Ludivine ?

Mme BAUBRY : Bonjour à toutes et tous. Effectivement, quelques questions n'avaient pas trouvé réponse en commission économique s'agissant du budget rectificatif.

La première question : « *Combien représentent en temps plein les 99 agents intégrés ?* ». Les 99 agents intégrés représentaient à peu près 94 ETP.

La seconde question portait sur la possibilité de connaître les moyennes d'âge des agents intégrés. Pour cette question, le sujet ne relevait pas stricto sensu de la commission économique, donc de l'examen du budget, puisque ces données apparaîtront dans le bilan social qui sera présenté en début d'année prochaine.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'était plus en termes de suivi. J'imagine que votre sujet était plutôt l'impact de la transformation sur l'Assurance maladie. C'est important de garder en tête que ce n'est pas stricto sensu la présentation du budget, mais on va vous donner les volumétries par classe d'âge.

Monsieur ROUCHAUD.

M. ROUCHAUD, CFTC : La question venait de la CFTC. On demandait des précisions sur la pyramide des âges de ces 99 agents parce que s'ils sont en fin de carrière, ce n'est pas la même chose que s'ils sont en début ou en milieu de carrière. Vous comprenez bien que ce n'est pas le même impact.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je comprends. C'est un impact en termes de ressources de la caisse et de charges de recrutement, mais pas forcément un impact au sens strict sur le plan budgétaire, d'où la remarque sur le fait que c'était légèrement hors sujet. Vous aurez tous les éléments plus précis dans le bilan social qui vous sera présenté en début d'année. Sur les grandes catégories d'âge, Ludivine, vous avez quelque chose ?

Mme BAUBRY : Sur les grandes catégories d'âge, 10 agents ont été intégrés dans la tranche d'âge 20-29 ans, 20 agents dans la tranche d'âge 30-39 ans, 29 agents dans la tranche d'âge 40-49 ans, 28 agents dans la tranche d'âge 50-59 ans et 12 agents de 60 ans et plus.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? C'est par rapport aux chiffres ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : On avait demandé, apparemment, le temps de travail. Est-ce qu'il y a des agents à temps partiel ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : On a répondu, les 99 agents correspondent à 94 ETP.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Il y a combien d'agents à temps partiel ? Ça dépend du temps partiel. Ça peut être 20 heures comme 32 heures, le temps partiel.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Vous avez l'idée globale. Il y a peu de temps partiel puisqu'on a 99 agents et 94 ETP. Vous aurez les données détaillées dans le bilan social. Vous verrez l'évolution sur les temps partiels, Monsieur GIAMBIAGGI. On n'a pas l'élément chiffré.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Ça veut dire que dans le bilan social, on aura le distinguo entre les agents CPAM initiaux et Les agents ex-DRSM.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Non, mais vous aurez l'évolution des chiffres. Si vous souhaitez avoir une précision, on le fera exceptionnellement cette année. On ne le fera pas à chaque fois parce qu'après, ils intègrent la CPAM. On pourra vous indiquer à ce moment-là.

Je n'ai pas des chiffres aussi détaillés. On n'est pas sur une atypie en termes de volume de temps partiel parce qu'un ratio 94 sur 99, c'est assez faible. Ça fait l'équivalent de 5 ETP sur x agents.

Est-ce qu'il y avait des questions ? Monsieur ROUCHAUD

M. ROUCHAUD, CFTC : Deux questions complémentaires. L'une sur les crédits non consommés et la deuxième sur les travaux et marchés travaux.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Vous êtes toujours sur le budget rectificatif 2025 ?

M. ROUCHAUD, CFTC : C'est la gestion administrative.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : On n'est pas encore là-dessus. Gardez votre question pour tout à l'heure, c'est le budget prévisionnel 2026. On était sur les dotations complémentaires reçues cette année en matière de frais de personnel, d'investissement autre objet et d'autres charges de fonctionnement. Tout cela a été vu dans une même commission, c'est un peu confus.

Est-ce qu'il y a d'autres questions d'autres élus sur ce point ? Non ? Je vous propose de passer au recueil de vos avis. Pour la CFDT ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Pour la CFDT, ce sera un avis négatif parce qu'on est dans une baisse de tout, même si les agents de la DRSM ont été réintégrés. Ça peut montrer un aperçu d'une augmentation de l'effectif. Ce n'est pas la réalité de toute façon.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Pour la CFTC ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Pour la CFTC, c'est un vote défavorable. Certes, on a une intégration, ça apporte un budget complémentaire, mais ça aurait pu très bien être l'inverse en cas de caisse cédante. On est quand même dans une opération de mutualisation, en clair. C'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Force Ouvrière est opposée à l'absorption du service médical. C'est un vote négatif défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. C'est un avis défavorable à l'unanimité.

Point 5 : Budget prévisionnel de la Gestion Administrative 2026 - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose de passer au point suivant qui présente le budget prévisionnel de gestion administrative pour l'année 2026. Traditionnellement, c'est un point sur lequel nous revenons avec les premiers éléments de bilan de 2025 pour vous donner un éclairage sur l'exécution budgétaire de 2025, qui intègre ces éléments complémentaires sur lesquels on vient de zoomer dans le cadre du projet de transformation de l'Assurance maladie, mais ils ne sont pas définitifs. Par définition, l'année n'est pas écoulée au moment de la réalisation de ces éléments de budget. Toutefois, ce sont des

éléments d'éclairage qui nous servent pour travailler aux projections budgétaires sur l'année à venir.

Sur ce budget prévisionnel de 2026 gestion administrative, est-ce que nous avons des questions qui n'avaient pas été répondues ?

Mme BAUBRY : Quelques questions sur le budget gestion administrative. Vous souhaitez connaître l'impact de classification, en tout cas les tendances sur les différentes primes et les primes de résultat. Pour cette question, il n'est pas possible d'isoler la proportion exacte par rapport aux comptes globaux en fonction de l'origine et l'effet des différentes primes, mais on peut dire que celles-ci représentent, de manière confondue, 55 000 euros sur les 937 000 euros.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est compliqué de faire la ventilation en fonction de l'effet.

Mme BAUBRY : Il y avait une seconde question par rapport au rachat RTT. Vous vouliez savoir combien ont demandé le rachat de 15 RTT en 2025 par rapport à 2024. Pour 2025, consécutivement à la deuxième campagne de rachat RTT, 43 agents ont demandé à racheter 15 RTT contre 65 en 2024. Ces données seront à confirmer sous réserve de l'acquisition effective des droits qui seront confirmés en janvier puisque la deuxième campagne est intervenue très récemment.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : On a communiqué un accord de principe aux agents, mais bien entendu, le paiement ne sera fait qu'en janvier si les droits ont été acquis.

Mme BAUBRY : Il y avait une troisième question en rapport avec la RMPP. Vous vouliez avoir les nouvelles données lors du prochain CSE ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Vous souhaitez savoir le nouveau taux de RMPP parce que dans la note, figurait le taux de 3,57 %. Nous vous avons informé que nous avons reçu une enveloppe complémentaire nationale qui donnait lieu à une deuxième vague d'attribution de politique salariale au cours du mois de décembre. Cette enveloppe complémentaire était de 0,04 %, on est arrivé à un taux de 3,61 %. Je vous donnerai plus de détails dans le cadre des informations Président sur le bilan revu à la hausse du coût de la politique salariale cette année.

Mme BAUBRY : Vous souhaitez également savoir si une clause de revoyure CPG était prévue concernant les ETPMA.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Effectivement, dans le cadre de la COG, une possibilité de clause de revoyure avait été actée. Ce n'était qu'une possibilité puisque cette clause de revoyure devait être activée par le conseil de la CNAM et le Conseil de la CNAM n'a pas souhaité l'activer. Cette décision a été prise au premier semestre de cette année. Au regard des éléments de bilan sur la trajectoire portant sur les effectifs, la trajectoire ETPMA et la conformité aux prévisions initiales, le conseil n'a pas souhaité activer cette clause de revoyure.

Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Je me permets de revenir sur les mesures individuelles. Dans le document, il est inclus qu'il y en a eu 114 cette année, y compris les vacances de poste. Est-

ce que vous me confirmez que les vacances de poste sont bien incluses ? Quand on avait posé la question, on a demandé les chiffres des parcours individuels qualifiants.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Cette note a été réalisée avant qu'on ait les enveloppes complémentaires. J'ai prévu un point en information président qui donne le bilan global de la politique salariale, ce que vous souhaitez, c'est-à-dire les parcours individuels qualifiants et les pas de compétences. Le chiffre définitif de cette année, je vous le donne en fin de séance dans les informations Président. Cela répondra à votre question. Quand on est amené à faire un bilan et le retour sur la politique salariale, cela ne vise que les pics et les pas de compétences. En revanche, quand on revient sur ces éléments dans le cadre du bilan social, on inclut l'ensemble des évolutions professionnelles de l'année, y compris les vacances de poste. Je reviendrai avec ces éléments chiffrés.

Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Je reviens à votre précédente réponse liée à la clause de revoyure qui était prévue. Vous avez indiqué et répondu que la CNAM n'a pas voulu l'inclure, si j'ai bien compris, mais je n'ai pas compris le motif. Cette clause de revoyure liée à la COG était bien prévue et déclinée dans la CPG. Pourquoi cela ne s'applique pas ? La CNAM ne veut pas, mais je n'ai pas compris pourquoi.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Cette clause de revoyure avait été demandée par le Conseil de la CNAM. C'est au niveau national que cela se joue dans le cadre des négociations de la convention d'objectifs et de gestion. Ils craignaient, par rapport aux estimations de gains d'ETP, qu'il y ait des difficultés avec la trajectoire ETPMA telle qu'elle avait été définie. Ils avaient souhaité qu'il puisse y avoir un réexamen, à mi-parcours de la COG, des gains réellement faits et de ceux escomptés sur la deuxième partie, pour s'assurer que le réseau ne se retrouvait pas en difficulté par rapport à la prévision initiale de trajectoire.

Ce point de bilan a été réalisé pas par nous, mais par la CNAM à un niveau national et présenté au Conseil de la CNAM au cours du premier semestre. À l'issue de la présentation de ce point, le Conseil de la CNAM a estimé qu'il n'y avait pas d'éléments d'alerte et que les éléments de gain ont été réalisés tels qu'ils étaient prévus ou se sont compensés l'un l'autre. Il peut y avoir des effets qui viennent se compenser avec un gain qui n'est pas réalisé ou reporté et un autre plus important que prévu. Ils n'ont pas souhaité activer cette clause de revoyure qui aurait nécessité une renégociation avec l'État. Il n'y a pas eu de renégociation sur cette trajectoire.

Est-ce que c'est plus clair pour vous ?

Mme BAUBRY : Vous vouliez savoir combien de bureaux escamotables avaient été mis en place en 2025. En complément des huit bureaux supplémentaires installés au PEAS et aux frais de santé début 2025, quatre nouveaux bureaux électriques ont été mis en place.

Vous souhaitiez également qu'on explicite le terme de fermeture de la résidence de l'Espace Améli d'Ivry. Je vais tenter de l'expliquer avec des réponses qui nous ont été apportées par le service travaux et maintenance. C'est l'installation d'une barrière au niveau du parking de la copropriété pour éviter le stationnement intempestif.

Enfin, il y avait une dernière question qui a fait l'objet d'une rectification dans le compte rendu, sur la créance pour les 26 500 euros.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : La question était : est-ce que ce sont des trop-perçus ? Oui, c'était un trop-perçu suite à des IJ pour une ALD qui avait été annulée rétroactivement sur deux ans. Je relis : « Trop-perçu suite à une annulation rétroactive d'une ALD sur deux ans ». J'avoue que je ne visualise pas la situation. Cela veut dire que c'était une créance, mais si l'ALD a été annulée. Il y a eu une décision prud'homale qui a annulé cette créance. Cette créance a été générée par le fait que l'ALD a été annulée rétroactivement sur deux ans. Cela a fait monter une créance dans les comptes. Cette créance a été annulée par les Prud'hommes ensuite, j'imagine au motif de la rétroactivité, ce qui fait une annulation de créance dans nos comptes. Il manquait la deuxième partie.

Monsieur RICORDEAU.

M. RICORDEAU, CGT-FO : Ça concerne qui, cette affaire ? C'est un agent CPAM ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Oui, on est sur la gestion administrative, donc par définition, c'est un agent CPAM. Par contre, on ne donne pas d'informations individuelles.

Est-ce que vous avez des questions complémentaires ? Monsieur GIAMBIAGGI, puis Monsieur ROUCHAUD.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : J'ai une question de manière générale sur tous les documents. Quand on consulte les tableaux, on a une colonne qui s'appelle « budget notifié, attendu ». On constate que n'apparaît pas ce qui avait été budgété l'année d'avant et qu'on colle quasiment tout le temps à l'euro près avec le prévisionnel 2025. On est en droit d'attendre que dans le budget notifié attendu, c'est bien celui qui nous a été soumis l'année d'avant. Est-ce que je m'exprime correctement ? En commission, on nous a dit que c'est une maquette CNAM. Je pose la question pourquoi la CNAM vous demande de ne pas reporter ce qui a été budgété l'an dernier dans la colonne « budget notifié 2025 » ?

On parle beaucoup des effets de la classification pour les agents, les promotions. On n'aborde pas du tout les agents de direction. Les agents de direction, le salaire est bien dans la gestion administrative ou il est exclu ? Pourquoi, dans la note, on ne parle pas par exemple du fait que l'établissement est passé en catégorie A, des éléments qui ont un impact sur le budget ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur ROUCHAUD ?

M. ROUCHAUD, CFTC : J'avais deux questions sur les crédits non consommés, sur les travaux engagés à la CPAM. En cas de crédits non consommés, je suppose qu'ils sont retournés à la CNAM. La CNAM nous les réattribue-t-elle plus tard ? Avant, c'était le cas. Le fait de rendre un budget avec des crédits non consommés a-t-il un impact sur l'année suivante ? La CNAM pourrait conclure qu'ils nous rendent des sous, finalement, ils n'ont pas tant besoin d'argent, donc ils auront moins l'année suivante.

D'autre part, sur les marchés et les contrats, ce n'est pas un jugement, c'est un constat, j'ai constaté que c'était souvent très cher. Tous les chantiers étaient souvent très chers. Je vous prends un exemple, le filet anti-pigeon au sous-sol, 25 000 euros, la rampe au quai de livraison, 60 000 euros. C'est toujours très cher. Autant je sens un souci d'économie sur la consommation, sur l'électricité, sur le chauffage où l'on nous dit « attention, ce ne sera pas plus de 19 », autant sur les marchés et les contrats sur les travaux, je ne sens pas le même souci d'économie. J'ai l'impression que la priorité est de dépenser la totalité des fonds, peu importe si le coût des chantiers est hors de prix. Il faut tout dépenser.

Je voulais ensuite savoir le circuit de validation lorsque le service marché contrat a choisi un prestataire. Qui valide ? Est-ce que c'est le Codir qui valide ou est-ce qu'ils envoient un mail à vous, Madame CASADO, à Monsieur ARNAUD ou au directeur général pour validation ? Je sais très bien que ce sont des marchés publics, que tout est fait en bonne et due forme. C'est un constat. Je n'incrimine personne.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?
Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Sur les comptes de fonctionnement, il est indiqué qu'une dotation complémentaire de 286 600 euros a été allouée pour le projet de transformation de l'Assurance maladie. C'est quoi exactement ? Parce que la transformation de l'Assurance maladie, c'était dans le contexte de l'intégration de la DRSM. Ce montant est lié à leur intégration, mais ça couvre quoi d'autre ? Un surplus de mobilier, un surplus de sous à débloquer pour le prestataire du ménage ? Est-ce que ce sont des frais de formation, de déplacement pour eux ? Est-ce que c'est la prise en compte des fournitures bureaux, papiers, des missions pour eux ? Est-ce qu'on peut avoir le détail des 286 600 euros, s'il vous plaît ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?
Madame OUCHENE.

Mme OUCHENE, CGT-FO : J'étais en train de regarder les tableaux et je voulais savoir, au niveau du budget cohésion pour la cohésion et la convivialité, dans quelle rubrique on le trouve ? Je ne le vois pas. Les collègues m'ont posé la question parce qu'il y a des services qui ont des petits projets, ils souhaitent savoir ce qui est mis dans ce budget. Je ne sais pas trop comment leur répondre parce que je ne trouve pas l'information, s'il vous plaît.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? On va répondre à plusieurs voix.

Avant de passer la parole à Ludivine sur les colonnes budgétaires, attirer votre attention, Monsieur GIAMBIAGGI, il y a une différence entre le budget prévisionnel qu'on vous présente et le budget notifié. C'est un budget par essence prévisionnel. Sur des enveloppes de type ACF et IAO, on suit une trajectoire CNAM. Sur des enveloppes frais de personnel, on obtient des enveloppes complémentaires en cours d'année au réel, en fonction de différents items, notamment les primes de résultat, etc. On n'a pas l'ensemble des éléments au moment où ça vous est projeté. Dans le tableau, s'il est écrit « budget notifié », c'est parce qu'on repart du budget réellement notifié par la CNAM qui, normalement, ne varie pas sur la partie IAO/ACF, sauf situation particulière, mais il peut varier sur les frais de personnel.

Mme BAUBRY : Pour répondre en complément de Céline, on prévoit chaque année d'exécuter à 100 % notre budget, c'est pourquoi le budget notifié et l'exécution prévisionnelle sont les mêmes montants. En revanche, l'année prochaine, dans les tableaux de l'année 2026, vous aurez, dans l'exercice 2025, le budget qui aura été effectivement consommé.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : La note d'accompagnement qui fait la synthèse des éléments majeurs fait quatre ou cinq pages sur cette partie bilan 2025. Elle n'est pas exhaustive. Elle ne balaye pas l'ensemble des éléments. Je vous confirme que la rémunération des agents de direction est bien réalisée dans le cadre du budget gestion administrative frais de personnel. En revanche, l'impact du passage catégorie A n'est pas un impact fort au niveau de cet élément

de rémunération. J'attire votre attention sur le fait que nous étions déjà catégorie A, donc un certain nombre d'entre nous était déjà sur la grille des établissements catégorie A. Le changement n'est pas fondamental.

Monsieur ROUCHAUD, les crédits non consommés. Je n'étais pas à la Commission, mais j'ai vu passer dans le compte-rendu qu'une réponse avait été apportée. Je ne peux que la confirmer. Les crédits non consommés sont perdus. Ce n'est pas comme pour l'ASS où on nous restitue une quote-part en fonction du taux de consommation. Nous avons à cœur de consommer la totalité de notre budget chaque année, non pas dans une logique de consommer pour consommer, mais pour faire un maximum de projets. Il serait dommage de renoncer à des projets – on en a plein – de rendre de l'argent et d'avoir renoncé pour rien. C'est l'idée générale.

Votre question, est-ce que cela a un impact sur l'année suivante ? Est-ce qu'on nous demande ? Non, théoriquement, pas en intra-CPG, puisque la trajectoire est définie en début de CPG. Ça a un impact très fort en début de CPG. En début de CPG, quand ils travaillent sur notre enveloppe de base qui sert de base à la projection sur les cinq années à la suivante, ils regardent la consommation de l'enveloppe sur la dernière année. On est particulièrement vigilant à ne pas sous-exécuter notre budget la dernière année du CPG, pour ne pas risquer de venir diminuer notre base de calcul sur le CPG qui suit sur cinq années.

Par rapport à votre questionnement, cette logique que je vous présente n'est pas absolue. On n'est pas dans une logique de faire tourner les camions, de consommer pour consommer. Cela passe par un exercice très délicat, Ludivine peut en témoigner, de prévision budgétaire. On souhaite qu'un maximum des projets de la caisse puisse être fait. On travaille avec l'ensemble des secteurs ordonnateurs sur des éléments de prévision très détaillés de leurs besoins dès le début d'année. On s'attache à valider au fil de l'eau, en fonction des possibilités budgétaires et des priorités de la caisse, les projets pour qu'ils puissent être mis en cours en œuvre dès le début d'année. La vie est imprévisible, cela peut changer en fin d'année, on est très vigilants en fin d'année sur ces éléments de correction qui peuvent être faits. Ainsi, si tel projet a pris du retard, tel prestataire nous lâche, qu'on puisse remplacer par un autre projet qu'on avait mis en deuxième priorité et qu'on puisse le réaliser dans l'urgence. C'est un très gros travail.

En revanche, ce souci de la consommation ne passe pas par une indifférence aux prix. Notre objectif est de faire un maximum de choses et de payer le moins cher possible avec un rapport qualité/prix satisfaisant. On est extrêmement attentif aux conditions financières. On est soumis au code des marchés publics. À ce titre, on est obligé de mettre en concurrence les prestataires lorsque certains projets dépassent un seuil. On a un ratio qui vient trouver un équilibre entre l'offre technique et l'offre financière. Ce n'est pas juste le moins-disant qui va remporter le marché puisqu'il y a aussi la qualité de l'offre présentée.

On travaille à accentuer ces mises en concurrence en étant adhérents à différentes centrales d'achat qui nous permettent, dans certains cas, de ne pas passer par des marchés, mais de saisir directement les prestataires de ces centrales d'achat et de les mettre en concurrence (UGAP, RESAH). C'est une dynamique propre de la caisse d'avoir adhéré à plusieurs centrales d'achat. On va aussi consulter les prestataires. Monsieur DA SILVA est extrêmement mobilisé sur ces sujets pour consulter les prestataires en amont, faire des devis prévisionnels, les mettre en concurrence. Je peux vous assurer qu'on est plutôt très bien armé là-dessus.

J'entends votre remarque. On a des échelles à titre privé et individuel de coûts, mais la rampe d'accès, le nombre de mètres cubes de béton est très important, donc les chiffrages montent extrêmement vite là-dessus et le coût des matières premières a augmenté. On ne partage pas du tout un constat comme quoi ce serait un chiffrage abusif. Ça nous semble être un juste prix. C'est pour ça qu'on a donné le go pour le faire.

Pour autant, on a quelques sujets sur lesquels on est insatisfait des prix. On a constaté que certains prestataires référencés dans les centrales d'achat, UGAP ou autre chose, se lâchent parce que derrière, toutes les administrations ne sont pas aussi vigilantes que nous pour mettre en concurrence les prestataires en complément du simple recours à cette centrale d'achat. Je partage votre constat sur le fait qu'assez régulièrement, on constate des prix grossis dans le cadre de ces centrales d'achat. On n'y souscrit pas directement. On n'a pas envie de renoncer à quoi que ce soit. On n'a pas envie de rendre des sous au national, on a envie de faire un maximum de choses pour notre organisme et de ce côté, on n'a pas à rougir.

C'était un petit peu long, mais c'était l'occasion de valoriser ce travail de prévision budgétaire et de mise en concurrence des prestataires.

Quel est le circuit de validation ? En fonction du type de marché, la commission de marché se réunit où sont représentés le directeur par moi-même et le directeur comptable et financier, Benoît SEURRE. Parfois, il n'y a pas de besoin de commission quand on est sur des montants inférieurs ou des procédures adaptées. On n'a pas besoin de commission de marché. Du coup, c'est le directeur qui me délègue cette responsabilité.

Madame RODRIGUES-MARTINS, les comptes de fonctionnement, 286 000 euros. Ce sont les ACF projet de transformation Assurance maladie. À quoi ça correspond ? J'imagine que la répartition n'était pas facile à faire. La DRSM avait une trajectoire définie dans le cadre de la COG. Se posait la question comment éclater cette enveloppe régionale au sein des différentes caisses. Le choix fait par la caisse nationale a été d'éclater cette enveloppe prévisionnelle ACF au prorata des effectifs récupérés, via une sorte de forfait par personne qui ne correspond pas à une charge réelle. Cela correspond à un mode de ventilation d'une ligne budgétaire qui était auparavant détenue par la DRSM.

On peut espérer des gains d'économies d'échelle du fait de la réintégration de ces équipes et que ce forfait, c'était notre constat cette fin d'année, soit certainement supérieur à nos dépenses complémentaires effectives. Dans ces dépenses, il y a les dépenses de formation, les dépenses d'indemnité kilométrique et ce genre de choses. Cela nous semble aujourd'hui, au regard des premiers éléments, très suffisant dans la mesure où les équipes sont équipées, déjà logées. Tout ce qui va être renouvellement du mobilier va rentrer dans le flux normal de gestion du personnel.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Cela veut bien dire, au niveau du contrat qu'on a à l'heure actuelle avec le prestataire, qu'il y a une évolution sur le cahier des charges parce qu'il va faire plus de ménages. Il faut inclure. Ils avaient déjà leur propre prestataire de ménage à la DRSM ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'était le même prestataire. Comme on les hébergeait, l'hébergement inclut le nettoyage. C'étaient déjà des coûts que nous supportions. En revanche, les coûts que nous ne supportions pas étaient typiquement les coûts liés individuellement aux agents, les coûts de formation quand elles étaient externalisées, les coûts d'indemnité kilométrique quand ils se rendaient à ces formations, Dans notre caisse, il n'y a pas

eu besoin de déménager ou autre chose par rapport à ce projet, donc il n'y a pas eu de frais liés à cette intégration qui aurait pu venir émerger sur cette enveloppe au moment du transfert.

Madame OUCHENE, une réponse en deux temps sur le budget convivialité. Votre questionnement était de savoir combien on donne. On a fait une note de service sur le sujet. On a deux types de budgets de convivialité et de cohésion d'équipe. Vous avez un budget annuel, un budget de convivialité stricto sensu de 15 euros par agent confié sous la responsabilité des coordonnateurs et cadres de service pour organiser comme ils le souhaitent, dans la limite de ce budget de 15 euros par agent. Ils ont une enveloppe qui leur est notifiée en début d'année au prorata de cet effectif. Il y a un montant minimal, je crois que c'est 200 euros pour les plus petits services, pour qu'ils puissent faire quelque chose. Il y a un montant seuil en dessous duquel on ne peut pas descendre. Chaque responsable de service ou chaque coordonnateur organise au cours de l'année. On est vigilant à utiliser chaque euro. On n'aime pas trop quand on tarde et que le moment de convivialité est organisé le 31 décembre parce que s'il n'est pas organisé, c'est de l'argent qu'on aura perdu. Plus cela est prévu tôt, plus on aime ça, budgétairement parlant.

Vous avez un deuxième budget de cohésion d'équipe, le budget *team building*, qui a vocation à être utilisé une fois tous les quatre ans par les équipes. C'est à nouveau 15 euros par an par agent cumulable sur quatre ans. C'est 60 euros tous les quatre ans pour monter un projet d'une activité permettant d'allier à un moment de travail à un moment agréable passé ensemble pour la cohésion de l'équipe. Celui-ci fait l'objet de projets présentés par le directeur de branche en Codir et validés dans le respect de l'enveloppe. C'est le cadre.

Sur quel compte ça émerge ? C'est le 623, mais avec d'autres éléments. Vous ne verrez pas ce montant apparaître en tant que tel, tout seul sur la ligne. Publicité, publication, il y a plein d'autres choses, relations publiques.

M. ARNAUD, Direction : Si vous avez des collègues qui ont des idées, il faut les faire remonter. Dans les directions, on est preneur d'agents qui réfléchissent à ces questions. Quand les parties *team building* sont co-construites avec les agents, c'est toujours gagnant. Il y a pas mal de secteurs qui constituent des petits groupes de réflexion pour faire les choses.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : L'enveloppe budgétaire est bien celle qui a été définie. En réel, on a peut-être consommé moins, parce que certaines années, il y a plus de *team building* et une année, il y en a moins. Ce n'est pas parfaitement lissé. On avait l'ambition de lisser sur les quatre années, mais on peut comprendre qu'il peut y avoir des nécessités de service.

M. ARNAUD, Direction : La règle de base qu'il faut garder en tête, le budget convivialité, c'est tous les ans. Le *team building*, c'est une fois tous les quatre ans. La somme par agent est plus conséquente.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : J'aimerais bien que le budget de convivialité soit réellement consommé tous les ans.

Mme OUCHENE, CGT-FO : Sans vouloir fâcher personne, nous, il n'y avait pas de transparence dans le service accueil. Cela a été un sujet de fin d'année, un peu sur la colère à cause d'un manque de transparence dans notre service, mais qui ne vient pas de notre direction. Il y a eu des demandes faites par les agents, mais aucune information. On avait l'impression qu'on était en train de mendier. Je vous le dis, parce que ça s'est passé dans notre service. Je ne

pouvais pas intervenir auprès des collègues sans avoir d'informations précises, carrées. Maintenant, après cette AP, j'ai des informations claires, je sais sur combien. On va s'organiser en 2026 parce qu'on ne laissera pas le budget. Effectivement, on a des projets au niveau de l'accueil, mais il y avait un manque de transparence.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Le budget est prévu pour être consommé. Ce sont des enveloppes qu'on met de côté et qu'on dédie à cela. On est très demandeurs que les équipes les utilisent et en bénéficient.

Madame RODRIGUES-MARTINS, puis Monsieur MARQUES.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Toujours sur ce sujet, le compte 623 où il y a beaucoup de choses. J'ai bien compris qu'il y a le budget convivialité et le budget cohésion d'équipe avec le *team building*. Dans le budget convivialité, cela inclut tous les événements style celui du mois dernier, la cérémonie des remises de médailles du travail ? Cela inclut aussi les initiatives très sympathiques de la direction quand le directeur nous offre la boîte de chocolats ou la galette des rois ? C'est inclus ou c'est encore un autre budget ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Ce n'est pas inclus dans les 15 euros par agent du budget de convivialité. Les 15 euros par agent, c'est pour organiser un petit déjeuner de service, un repas. C'est à part. Par contre, c'est bien inclus dans les comptes parce que tout ceci est émarginé. Les autres projets viennent émarginer aussi. Pour certains, j'imagine également dans ce compte 623, représentation, peut-être d'autres projets, parmi tout ce que vous avez cité, peut-être sur d'autres comptes, les événements. L'Assemblée Générale, c'est le 623. C'est en complément des 15 euros par agent et c'est organisé par la Direction, alors que les 15 euros par agent sont mis à disposition des secteurs pour qu'ils organisent leur moment.

Certains les ont utilisés pour offrir un petit cadeau de chocolat en complément l'année dernière, je ne sais pas ce qui est prévu cette année, d'autres ont utilisé pour un petit déjeuner, d'autres sont allés au restaurant. C'est très variable. Il faut s'assurer à quoi cela correspond pour que vous puissiez faire le rapport dans chacun de vos services. Le format peut être mobilisé de façon variable et c'est bien l'équipe d'encadrement qui a la main.

Monsieur MARQUES, vous aviez une question ou une réaction ?

M. MARQUES, CGT-FO : Vous avez dit que vous étiez soucieuse que ces budgets soient consommés. Je pars du principe qu'il est peut-être arrivé que ce ne soit pas le cas. J'aimerais savoir ce que deviennent ces sommes d'argent à partir du moment où le budget convivialité n'est pas consommé.

Je me permets de revenir sur quelque chose qui a été dit par Monsieur ROUCHAUD au sujet des prix excessifs que nous avons nous-mêmes constatés sur certains achats que faisait la caisse. Vous avez dit qu'on ne se rendait pas forcément compte, en substance, des prix de certaines choses. En l'occurrence, on l'a constaté sur des produits, notamment tablettes, casques virtuels, sur des choses où on est au fait combien cela coûte. On a constaté des écarts de prix à la hausse qui allaient parfois à trois fois le prix individuel, alors que normalement, vous consommez en gros. Je pense que la remarque de Monsieur ROUCHAUD reste pertinente sur ce sujet.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Sur ce dernier point, ma remarque était plutôt liée aux exemples qu'il a cités sur les travaux. En matière de travaux, cela semble des grosses

sommes, mais quand on multiplie au mètre carré. J'ai vu passer le devis sur le carrelage du patio de Créteil Mont-Mesly, cela m'a fait bizarre au début. Quand j'ai ramené avec le prix de pose, ce sont des grandes surfaces de mètre carré, on n'a pas cela dans les référentiels. Ma remarque était là-dessus.

En revanche, dans les exemples que vous citez, Monsieur MARQUES, tablettes, PC, cela fait justement partie des points. Typiquement, on ne fait pas des marchés pour acheter cinq tablettes. On est obligé de souscrire en fonction du niveau d'achat. On compare systématiquement les prix des centrales d'achat UGAP avec des demandes de devis individuel.

Je vais vous donner un exemple. Dans le cadre du PEI, ce sont des enveloppes complémentaires qui nous sont données. C'est le national qui achète et qui négocie au niveau national. Dans le cadre de ce PEI, des dotations d'écran nous sont données avec un prix individuel. Au regard de la politique de la caisse, ces dotations sont insuffisantes puisqu'on fournit deux écrans aux agents en télétravail, cela va au-delà du quota qui nous est alloué par la CNAM. Nous sommes amenés à consacrer des financements complémentaires, à acheter des écrans de notre poche. Les prix d'écran que nous contractons nous-mêmes pour ces achats sont près de 15 % inférieurs à ceux qui nous sont dotés par le PEI national, alors que le PEI national, c'est un volume énorme et cela devrait être moins cher que notre pouvoir de négociation.

Je vous rejoins. Malheureusement, c'est un biais dans beaucoup de centrales d'achat ou de prestataires. Quand ils estiment qu'ils s'adressent à une administration ou assimilés, ils se disent qu'il y aura moins de rigueur, moins de vigilance là-dessus. Parfois, cela nous est imposé. Par exemple, le prix d'achat du PEI, on ne les décide pas, c'est ainsi. Parfois, nous avons la possibilité, par le biais de devis complémentaires, en souscrivant à un appel d'offres à part, de faire baisser ce prix. C'est un sujet de vigilance que nous essayons d'appliquer au quotidien. On ne prend pas pour acquis les prix tels qu'ils nous sont donnés de prime abord. Si vous avez un exemple précis ou une proposition, on est à l'écoute de vos suggestions.

Vous aviez une autre question, Monsieur MARQUES, sur ces budgets de convivialité : Que deviennent les crédits non consommés ? En début d'année, je mets une enveloppe, je fais ma multiplication, 15 euros par agent, c'est une enveloppe globale. Tout au long de l'année, tous les mois, on a des copil budgétaires, on regarde comment cette enveloppe est consommée. On fait des relances aux secteurs. Dans le dernier sprint final novembre/décembre, si je constate que des enveloppes n'ont pas été consommées, que je n'ai pas de réponse des secteurs, je vais décider budgétairement de retirer ces enveloppes et de les réallouer à un autre projet en stand-by qui peut être réalisé avant la fin de l'année.

En général, la menace est assez efficace, Monsieur MARQUES, mais j'aimerais plus de lissage sur l'année pour éviter d'en arriver là. Cela fait sens, les moments de convivialité, en fin d'année, mais budgétairement parlant, ce n'est pas facile à gérer. J'aimerais mieux que ce soit lissé tout au long de l'année et qu'on fasse la fête de Noël dans un autre mode d'organisation où chacun amène une quiche. Si le budget de convivialité pouvait être consommé plus tôt, ça nous apporterait plus de sérénité budgétaire. Je ne me contente pas de constater en fin d'année ce qui n'a pas été utilisé. On a eu de très bons taux d'exécution. Sur un budget de plus de 8 millions l'année dernière en ACF, on n'a pas réussi à exécuter 8 000 euros. On a rendu 8 000 euros à la caisse nationale. On n'a pas à rougir. Sur l'IAO, c'est encore mieux, sur les investissements, 80 euros sur plus de 1 million. Par contre, c'est une mobilisation énorme au

niveau des équipes budgétaires pour aller chercher l'information, vérifier, basculer le sujet, mettre à jour les devis. C'est un vrai boulot. Mais on ne rend rien.

Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Je voulais revenir sur les dépenses d'aménagement et investissements au niveau des travaux d'aménagement. On parle de ce qui a été fait sur le Cristolien, ce qui est prévisionné, sera fait ou est déjà en cours sur les espaces d'accueil et les parkings, mais rien sur le PRP, sur le site des Gémeaux. On en est où ? Il me semble que lors de la dernière CTR, on nous a dit qu'un prestataire devait intervenir ce week-end pour les joints des fenêtres. Où en est-on avec les travaux et la copropriété des Gémeaux, s'il vous plaît ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Plusieurs questions. Les joints des fenêtres, les petites réparations, vous ne les voyez pas apparaître dans les grandes lignes du budget. Je mets de côté. Ce que vous avez en tête, c'est plutôt la rénovation d'ensemble des Gémeaux qu'on souhaite avoir. On n'a pas les crédits pour le faire. Ce n'est pas prévu dans le budget prévisionnel. Ça doit faire l'objet d'un budget complémentaire que le national doit nous accorder dans le cadre des budgets immobiliers nationaux mobilisés. C'est bien là que le bât blesse puisque pour l'instant, nous n'avons pas encore d'accord du national pour nous octroyer. On a fait des chiffrages, on a fait des notes. Nous demandons une rénovation complète des Gémeaux et nous souhaitons aligner le standard avec celui du Cristolien en termes de types d'aménagement et de confort des aménagements. On ne lâche pas, on continue de demander.

Vous parlez de copropriété. Si je mets le plateau à nu, je refais les cloisonnements, je fais des salles de réunion, des bureaux, je réaménage, c'est une enveloppe spécifique qu'on demande au national. En revanche, si demain la copropriété vote le changement de l'ensemble des fenêtres, cela s'imposera au national. On dira au national que nous avons eu un vote de la copropriété, ils vont faire un appel de fonds, le national ne nous demandera pas de le justifier parce que cela s'impose à nous. C'est un vote de la copropriété de travaux, ils alloueront les enveloppes.

En clair, vous avez tout ce qui est extérieur, copropriété, isolation extérieure, les fenêtres, etc. On est en attente d'un vote de la copropriété, on est sûrs d'avoir les crédits nationaux. Vous avez tout ce qui est aménagement intérieur, standing des espaces, salles de réunion, climatisation, c'est nous qui devons demander au national une enveloppe, mais qu'on n'a pas encore réussi à obtenir. On compte sur la fin de la COG. Parfois, il y a des choses qui se débloquent en fin de COG. L'espoir est permis. On garde espoir.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Il y a eu une discussion par rapport à des ordinateurs portables. Il y aurait eu un achat ou une dotation de l'équivalent de 450 ordinateurs portables. Je voudrais avoir des précisions. Où sont ces ordinateurs ? Je ne vois pas grand monde avec des modèles que je ne connais pas. Je ne vois pas grand monde changer de PC portable depuis un certain temps. Est-ce qu'on peut avoir des précisions ? Je ne sais plus combien de milliers d'euros. J'aimerais bien savoir où sont ces 450 portables, s'il vous plaît.

J'en profite pour préciser, à titre personnel, je ne suis pas le seul concerné, depuis le passage à Windows 11, c'est lent. Apparemment, ce serait le processeur qui serait un peu juste. Mémoire

vive 8 Go, c'est suffisant pour Windows 11, j'avais fait des recherches. Ce serait peut-être le processeur. J'aimerais avoir des précisions là-dessus aussi, s'il vous plaît.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Dans cette assemblée, les ordinateurs les plus récents, ce sont les noirs. Ceux d'entre vous qui ont des ordinateurs noirs, ce sont les derniers achats. On n'a pas le choix des modèles. Le PEI, c'est national, ce sont eux qui ont réfléchi à ce dont on avait besoin. Cela nous a amenés, sur certains besoins très atypiques, à faire des achats, sur notre enveloppe personnelle, d'un ou deux ordinateurs à la marge. Je pense à la personne qui gère les plans chez nous, elle avait besoin d'un ordinateur boosté, avec une gestion graphique plus intense que ce que permettent les ordinateurs lambda. On avait acheté aussi, sur nos propres fonds, des ordinateurs plus puissants pour les statistiques et le contrôle de gestion parce qu'ils sont amenés à faire des requêtes.

Le national gère le générique et il ne gère pas l'atypique. L'atypique, c'est nous qui le gérons sur nos fonds propres. Le national détermine, dans le cadre du PEI chaque année, une enveloppe d'ordinateurs. Ce ne sont pas nous qui disons : « On en veut 400 », c'est le national qui dit : « Cette année, vous aurez droit à 450 au regard de l'ancienneté de votre parc ». Notre parc est recensé dans un outil. Ils appliquent des ratios de renouvellement. On a fait pas mal de changements parce qu'on a supprimé tout ce qui était fixe. Au fur et à mesure, on a remplacé par des ordinateurs portables. Les dernières modifications, c'était lors du passage à Windows 11.

Cette année, on a été amené à changer, je n'ai plus le chiffre, ce n'est pas énorme, entre 50 et 100 ordinateurs qui, potentiellement, n'étaient pas compatibles avec Windows 11. On savait qu'ils n'étaient pas compatibles, ils ont été remplacés pour la migration par des ordinateurs sous Windows 11 du PEI. Les remplacements se font quand l'ordinateur arrête de fonctionner. On ne fait pas du remplacement de matériel qui fonctionne bien. Quand vous faites un SAM, des lenteurs, des bugs, c'est l'informatique qui va examiner votre poste de travail, estimer si ce sont des choses qui se réparent ou si c'est opportun de changer l'ordinateur. Les choses se font au fil de l'eau. Dans les 450, il y avait les ordinateurs qui sont pour la direction médicale.

J'entends vos alertes sur Windows 11. On a constaté des ralentissements. Je parle sous le contrôle de Monsieur MACIEL. À ce stade, ce n'est qu'une suspicion que le ralentissement soit lié à la mémoire des ordinateurs. Il y a peut-être d'autres choses. Monsieur MACIEL ?

M. MACIEL, CFTC : Oui, il y a des dysfonctionnements. C'est vrai qu'en rajoutant de la mémoire, ça accélère un petit peu, mais on fait au cas par cas parce qu'on est surchargé de travail. C'est pareil pour les remplacements de matériel. On le fait, mais c'est pareil.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : L'objectif n'est pas de remplacer du matériel qui fonctionne. On revient à la logique de consommation. Tant que votre matériel fonctionne bien, qu'il n'y a pas de bug et qu'il n'y a pas de difficulté, vous gardez votre ancien matériel. Par contre, le jour où vous commencez à avoir des difficultés, l'informatique se penche dessus, ils sont en capacité de venir déterminer si un changement de poste est pertinent. Sous Windows 11, on verra ce que le national va nous proposer en termes de types de mémoire. Pour l'instant, nous, on fait avec notre parc. En revanche, je vous rejoins sur le constat que l'on a des remontées accrues de lenteur depuis la migration. C'est un irritant.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : En réaction avec cette problématique de choses incompatibles depuis la migration de Windows 11 sur certains ordinateurs, il y a la softphonie

en particulier avec Avaya. J'ai fait remonter en question CTR, qui s'est passée la semaine dernière, des gros soucis. Les personnes en softphonie, depuis qu'ils ont migré, quand on essaye de les joindre, c'est inaudible ou la ligne grésille. On est obligé de nous contacter sur nos téléphones personnels, privés. Que ce soit en ligne directe, fixe ou en softphonie par ordinateur, ça ne passe pas. La réponse qu'on nous a faite en CTR, c'est un problème de mémoire. S'il n'y a que 8 GO sur l'ordinateur, avec Avaya, ça ne passe pas, la softphonie, il faut augmenter la mémoire. Il y a eu des opérations qui ont été faites en ce sens. Voilà ce qu'on nous a répondu en CTR.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : S'ajoute le fait qu'on est globalement moins satisfait d'Avaya que du précédent logiciel de softphonie qui, à notre sens, fonctionnait mieux. En tout cas, on avait moins de remontées de dysfonctionnements sur la bascule initiale. Quand on est passé en softphonie, les choses s'étaient déroulées sans remontées d'alertes massives. Depuis que le national est passé sur le nouveau marché Avaya, on a une augmentation des tickets SAM avec des problématiques.

Monsieur RICORDEAU.

M. RICORDEAU, CGT-FO : J'ai constaté des problèmes au niveau de la Wi-Fi. Il semble qu'il y a des modifications en ce moment sur les réseaux Wi-Fi. J'ai constaté que j'avais beaucoup moins de Wi-Fi à mon poste de travail que j'en avais auparavant. Je pense que je ne suis pas le seul dans cette situation.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je crois que c'est dans la note budgétaire. On a remplacé les bornes Wi-Fi parce qu'il y avait une évolution de technologie. C'était censé améliorer les choses. Je suis restée sur le fait que cela doit améliorer les choses. Je n'ai pas d'éléments de preuve pour l'instant. Nous allons faire un audit de relevé de puissance de réseau pour voir s'il faut rajouter des bornes ou pas. Il fallait d'abord que ces nouvelles bornes soient installées.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Est-ce qu'on a fait le tour de vos questions sur le budget prévisionnel GA 2026 ? Je vous propose de passer au recueil de vos avis. Pour la CFDT.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Comme précédemment pour le budget prévisionnel rectificatif, bien qu'il soit consolidé avec des avancées et des choses qui ont été prises en compte, on peut toujours mieux faire. Ce sera un avis défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Sans l'intégration des 99 agents de la Direction médicale, sans l'impact de la nouvelle classification, ce budget serait en baisse par rapport à l'an dernier. En plus, il ne correspond pas du tout aux besoins, c'est-à-dire qu'il est inférieur aux besoins en ressources humaines, notamment. C'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Le budget est contraint par la nécessité de baisser les effectifs. C'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Nous avons un avis défavorable à l'unanimité.

Point 6 : Budget prévisionnel du FNPEIS 2026 - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Point 6, budget prévisionnel FNPEIS 2026, le budget le plus court de l'année. Nous n'avons pas de question. Il y avait une question qui a été répondue en séance. Vous l'avez dans le compte-rendu. Il n'y a pas de question restée sans réponse. Nous sommes sur une transcription technique de l'agent affecté à ce budget.

Est-ce que vous aviez des questions ? Monsieur GIAMBIAGGI ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Je voudrais avoir l'avis de la Direction sur ce qui a été abordé en commission. Ce fonds peut être utilisé pour recruter des agents des plateaux Aller vers. J'ai vérifié, on en avait déjà parlé l'an dernier. Pour quelles raisons n'avez-vous pas utilisé ce fonds pour la PLAVA ? Cela aurait permis de libérer des ETPMA pour des services en difficulté.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Dans le cadre du CPG, nous avons eu un budget pour un ETP lié au recrutement d'un préventeur. Le recrutement d'agents en PLAVA, c'est pour les caisses qui ont des plateformes Aller vers. Nous n'avons pas une plateforme mutualisée Aller vers dans cette caisse. C'est un budget limitatif et que nous avons consommé en totalité pour le recrutement du salarié en charge de la prévention.

M. ARNAUD, Direction : La Caisse nationale, sur l'organisation de l'Aller vers, quand on a récupéré la mission exercée anciennement par le CRCDC, a fait le choix de flécher les ETP Aller vers sur certaines caisses. Ils ont créé sept plateaux en France. En complément, les caisses, sur leurs propres décisions et leurs choix locaux, peuvent décider d'abonder avec un service propre dans les caisses, mais cela n'est pas dédié ou financé par la Caisse nationale, donc sur leurs effectifs propres. C'est le choix qu'on a fait ici, avec un projet qui vous a été présenté et qui est en train de se mettre en place, d'augmenter la taille de la MISAS pour assumer ces missions d'appels sortants qui nous paraissent essentielles. On aurait pu le demander, mais on ne l'aurait pas eu. C'est vraiment dédié aux sept plateaux créés au plan national.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Pour mémoire, ce recrutement d'un agent sur le FNPEIS était une façon, dans le cadre de la négociation de la COG pour le national, de sanctuariser certaines ressources et de les faire sortir de la négociation avec la tutelle quant à des gains d'ETP globaux. On est sur une forme de montage budgétaire pour sécuriser le fait que des ressources sont bien affectées à la prévention sur certaines missions et qu'elles ne sont pas comptabilisées dans le cadre de la gestion administrative globale, comme l'ensemble des autres ressources qui sont affectées à d'autres missions.

Est-ce que vous aviez des questions complémentaires ? Je propose de passer au recueil de vos avis. Pour la CFDT ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Encore une fois, c'est un avis défavorable. Ce n'est pas suffisant pour la CFDT.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Pour la CFTC, une nouvelle fois, c'est un avis défavorable. Ce n'est pas à la hauteur des besoins.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Pour Force Ouvrière, c'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Nous avons un avis défavorable à l'unanimité.

Point 7 : Budget prévisionnel de l'ASS 2026 - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Point 7, budget prévisionnel actions sanitaires et sociales 2026.

Mme BAUBRY : Une question n'avait pas trouvé réponse lors de la commission économique, qui portait sur le fait de savoir qui décidait des associations retenues dans le cadre des subventions qui leur sont accordées. C'est le Conseil qui décide des associations qui seront retenues pour bénéficier des subventions dans le cadre des appels à projets.

M. ARNAUD, Direction : C'est un énorme travail, le travail d'analyse des demandes de subventions des associations. Un travail est fait en amont entre les chargés de prévention et les associations quand elles déposent les dossiers pour qu'ils soient bien clairs, bien présentés et qu'ils correspondent au cahier des charges. Ils sont soumis, en commission, à l'avis du Conseil qui interroge chaque dossier sur la base de présentations qui leur sont faites et qui régule les propositions d'attribution des subventions. D'emblée, on prend un certain nombre de parties en fonction des grilles de notation. On leur propose des montants de subventions et en fonction de l'appréciation de la qualité du projet, des grilles de notation, des éléments budgétaires, le Conseil retient des montants. On est souvent assez proche de la proposition, mais il y a toujours un ajustement et l'échange collectif avec les conseillers permet d'améliorer les propositions de la Caisse.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Avez-vous d'autres questions sur ce budget ?
Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Dans la petite note, il est indiqué « *une pluriannualité budgétaire de la dotation paramétrique du retour et maintien à domicile ainsi que du Prado* ». On sait, par la lettre réseau parue au mois de juillet sur les nouvelles directives, que l'activité Prado sera reprise au niveau territorial et que d'ici 2027, la CPAM perdrait cette activité. Pourquoi on en tient compte au niveau budgétaire si on sait que c'est une activité qu'on perd ?

M. ARNAUD, Direction : Le calendrier n'est pas aussi précis. Il y a le souhait de recentrer Prado sur certaines maladies chroniques, notamment sur l'influence cardiaque. Au contraire, sur certains Prado, notamment la maternité, le Prado historique, que d'autres acteurs structurés dans le département puissent prendre la relève de l'Assurance maladie pour accueillir, en sortie précoce, les femmes ayant accouché. Notre retrait de ces missions se fait sous la condition qu'il y ait des acteurs à maturité dans le département pour prendre le relais. Il y a certains départements où cela est organisé. Par exemple, en Essonne, il y a des opérateurs qui sont très organisés et l'Essonne n'a plus à intervenir du tout sur les sorties des femmes ayant accouché. Cela se fait progressivement.

On conserve, quoi qu'il arrive, le budget ASS qui sera sans doute amené à baisser dans le temps en lien avec le passage de relais qui se fait auprès des opérateurs, notamment le réseau

périnatalité. Ce ne sont pas des opérateurs privés, ce sont des secteurs publics ou privés à but non lucratif. Le budget sera amené à baisser dans le temps, mais il va quand même perdurer jusqu'en 2027. On n'a pas de date précise. Vous avez dit 2027. Au départ, il y avait une impulsion forte de la CNAM de dire qu'il faut passer la main, mais ils ont un peu temporisé. La condition est que ce service rendu de sortie d'hospitalisation et d'accompagnement au domicile perdure dans le temps. Il faut donc que les opérateurs arrivent à maturité pour prendre le relais. C'est la condition.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : D'autres questions ? Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Il est dit dans la note en introduction : « *Les possibilités de subventions seront couvertes d'une autorisation préalable de la CNAM au centre de santé via la dotation paramétrique d'actions sanitaires et sociales* ». J'espère que dans cette petite phrase, la réduction de ces subventions est incluse puisque nos CMS, surtout celui de Saint-Maur qui arrive bientôt, transfèrent aux UGECAM.

M. ARNAUD, Direction : Nos dotations sont stables dans le temps sur l'ASS. Elles ne sont pas amenées à diminuer. Elles sont sur une base pluriannuelle et en fonction de la consommation, on restitue en plus les crédits non consommés, contrairement à la gestion administrative. En ASS, on peut récupérer les crédits non consommés.

Sur la partie centre de santé, on va récupérer le différentiel de la couverture éventuelle du déficit des centres de santé au moment des transferts. À Saint-Maur, la prévision du déficit est à zéro l'an prochain parce qu'on a recruté et qu'on tend à l'équilibre. Si tout se passe bien, si le plan se déroule comme prévu, il n'y aurait pas eu de subvention en ASS l'an prochain à Saint-Maur. À Choisy-le-Roi, le déficit reste intégralement couvert par la mairie, donc il n'y a pas de subvention d'ASS. Cela redonnera du disponible. L'an dernier, à peu près 130 000 euros avaient été repris sur l'ASS pour couvrir le déficit de Saint-Maur.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions sur l'ASS ? Je vous propose de passer au recueil de vos avis. Pour la CFDT ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Pour la CFDT, ce sera un avis défavorable. Bien qu'on soit sur un CPG qui n'est pas encore terminé sur les comptes ASS, qui arrive à échéance en 2027, on sait que c'est pour que ce soit de moins en moins bien.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Pour la CFTC, c'est un vote défavorable pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Le budget est gelé sur les différents postes entre 2023 et 2027. Malgré des besoins croissants, nous sommes opposés à la disparition du Prado. C'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Nous avons un avis défavorable à l'unanimité.

Point 8 : Budget prévisionnel des Œuvres CMS de Saint-Maur-des-Fossés 2026 - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Point 8, dans la catégorie des budgets prévisionnels des œuvres, budget prévisionnel du centre de santé de Saint-Maur. Est-ce qu'il y a des questions qui sont restées sans réponses ?

Mme BAUBRY : Une question est restée sans réponse. Vous vous interrogiez sur le futur recrutement d'un technicien de l'admission et de la facturation, prévu d'ici janvier 2026, et sur le fait de savoir si les agents du centre seront prioritaires. Toutes nos vacances de poste sont publiques, donc ils pourront suivre le processus de recrutement habituel s'ils souhaitent candidater et s'ils sont intéressés par cette vacance de poste.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : La question était de savoir si les agents de Choisy seraient prioritaires. Nous ne faisons pas de priorités là-dessus. En revanche, ils disposent de toutes les compétences puisqu'ils sont déjà sur le même domaine d'activité. Vraisemblablement, s'ils candidatent, il y a de très fortes chances qu'ils soient retenus sur une activité qu'ils occupent déjà dans un autre centre. Nous n'avons pas défini de critères de priorité absolu.

Est-ce que vous aviez d'autres questions sur le budget prévisionnel de ce centre de santé ?
Madame RODRIGUES-MARTINS ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Est-ce que vous avez bon espoir que ce recrutement aboutisse avant qu'il y ait le transfert aux UGECAM ? Sinon, est-ce que les UGECAM devront s'en préoccuper ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : On parle bien du technicien d'admission et de facturation. On a bon espoir. On a un autre recrutement en cours, celui du remplacement du manager. C'est plus délicat parce que c'est plus compliqué de se projeter dans un contexte de changement pour quelqu'un en responsabilité d'équipe parce qu'il y aura un impact fort. Il ne saura pas qui est son N + 1 quand on va le recruter. En tout cas, ce ne sera pas son N + 1 qui va le recruter. On fera tout pour, mais on est un peu moins confiant. Sur le poste de technicien, il n'y a pas de souci.

Est-ce que vous aviez d'autres questions ? Monsieur ROUCHAUD ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Par rapport au recrutement d'un manager, je ne comprends pas pourquoi vous ne laissez pas cette question à l'UGECAM.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Sur le recrutement du manager, le transfert est prévu au 1er avril. Les actualités sont denses sur ces deux centres de santé. On a pris cette décision en coordination avec l'UGECAM. Ils seront amenés à participer au processus de recrutement. On est en parfaite coordination là-dessus. Cela semblait trop long d'attendre et de ne lancer le processus de recrutement qu'après le transfert.

De toute façon, dans le cadre de la préparation du transfert aujourd'hui, l'ensemble des décisions que l'on prend pour le centre quand elles impactent l'activité du centre, on les prend en bonne intelligence avec l'UGECAM. On s'assure que c'est cohérent. Notre objectif n'est

pas de les mettre en difficulté ensuite. On est en contact permanent sur l'ensemble des sujets, notamment le recrutement qui a un impact direct sur le résultat du centre in fine.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Je vous propose de passer au recueil de vos avis.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Pour la CFDT, ce sera un avis défavorable, bien que le budget initial présenté soit quasiment à l'équilibre. C'est une activité que l'on perd, le centre de Saint-Maur, donc ce sera un avis défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

M. ROUCHAUD, CFTC : C'est un avis défavorable, d'autant plus que ce centre va subir une opération de mutualisation.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Force Ouvrière est opposée au transfert des centres de santé gérés par l'Assurance maladie vers le groupe UGECAM. À chaque fois, on trouve une bonne raison de faire un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Nous avons un avis défavorable à l'unanimité.

Point 9 : Budget prévisionnel des Œuvres CMS de Choisy-le-Roi 2026 - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Point 9, budget prévisionnel des œuvres centre de Choisy-le-Roi. Est-ce qu'il y avait des questions ? Pas de questions restées sans réponses. Est-ce que vous avez des questions complémentaires ? Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Une question qui n'est pas directement en rapport avec le budget lié à ce centre. À la suite de l'information de la Direction, pour la citer, Madame DUCHER, est-ce qu'on peut en parler dans les questions diverses ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : On est sur les points budgétaires, on reste sur les points budgétaires. Est-ce qu'il y a des questions budgétaires relatives à ce centre, des questions que vous souhaitez évoquer ? Je vous propose de passer au recueil de vos avis. Pour la CFDT ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Pour la CFDT, ce sera un avis défavorable puisque le devenir de Choisy est encore très litigieux à l'heure actuelle. Beaucoup d'agents sont dans une situation qui n'est pas rassurante pour eux. Le budget, vu qu'on ne connaît pas le devenir et ce que va faire la mairie, n'a pas lieu d'être stabilisé au sens de la CFDT. Ce sera un avis défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Le centre de Choisy a une mission de service public. Si les déficits sont aussi importants, c'est que le budget n'est pas à la hauteur. C'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Force Ouvrière est opposée à la reprise du centre de Choisy-le-Roi par la mairie. Le vote est défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Nous avons un avis défavorable à l'unanimité.

Point 10 : Budget prévisionnel des Œuvres PMI - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Dernier point budgétaire, le budget PMI. Est-ce qu'il y a des questions restées sans réponse ? Pas de questions ? Je vous propose de passer directement au recueil de vos avis. Pour la CFDT ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Pour la CFDT, au niveau du budget pour les PI et PMI, vu qu'on perd au fur et à mesure la possibilité de la gérer, cela passe au département, on n'aura plus les PI et PMI. C'est un avis défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

M. ROUCHAUD, CFTC : La gestion des PMI s'étiole comme peau de chagrin au profit du département. De toute façon, les budgets sont en baisse. C'est un avis défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Force Ouvrière est opposée au désengagement, c'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Nous avons un avis défavorable à l'unanimité. Merci à tous. Merci, Ludivine.

Point 11 : Mise en œuvre du nouveau marché national de gestion des titres-restaurant - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose de passer au point suivant concernant la mise en œuvre du nouveau marché national de gestion des titres-restaurant et d'accueillir Alice DUCHER pour ce point et les points suivants.

Mme DUCHER : Bonjour. Les TR deuxième round, on sait maintenant que c'est la société Swile qui a obtenu le marché. J'ai mis les premiers visuels avec une présentation vision collaborateur, vision administrateur, sachant que l'administrateur, c'est la GAP. Ça va plus loin encore que la carte TR puisqu'on n'est même pas obligé d'avoir la carte. On l'a sur le téléphone et si on veut, on peut avoir la carte. Ça va encore plus loin dans la dématérialisation que ce que j'avais initialement compris. Il y a un certain nombre de fonctionnalités complémentaires par rapport à la carte qu'on avait jusqu'à présent. On peut faire des dons, il y a des cashback, des bons plans, des recettes, j'en passe et des meilleurs. C'est une prestation gratuite pour l'organisme, y compris si vous choisissez la carte Gold, la carte Black, puisqu'on peut personnaliser la carte. La personnalisation est gratuite également. C'est le concept.

Ensuite, sur la transition. La carte Edenred reste active pendant un an jusqu'au 31 décembre 2026. Ceux qui ont cette carte ont le temps d'écouler leur solde. Concrètement, il n'y a pas de report. Le solde Edenred ne va pas se mettre dans Swile. Pour les personnes concernées, on aura deux cartes. Ce sujet est plus simple que ce qu'on avait initialement imaginé.

Sur le processus, on va recevoir un mail de Swile. On est prêt, on a l'interface, on n'a plus qu'à implanter le fichier agent. Quand on aura implanté le fichier agent, les salariés recevront un mail. Avec ce mail, ils pourront activer leur compte, choisir ou pas de prendre une carte, de la personnaliser le cas échéant. Ensuite, ils recevront cette carte à leur domicile s'ils ont demandé une carte physique. Ils recevront également un code PIN.

Ensuite, on aura le premier chargement. J'ai mis le calendrier prévisionnel. Il n'y a pas exactement les dates parce que ça dépend à quel moment on lance le fichier du personnel dans l'application. Quand j'aurai votre avis, j'envoie le fichier, et à partir de là, les choses vont se dérouler. Très rapidement, les cartes vont arriver et je passerai la première commande mi-janvier qui sera la commande de février. La commande qu'on va passer dans dix jours, ce sera encore sur Edenred, et éventuellement en papier pour ceux qui le souhaitent.

Je vous avais déjà expliqué ce qu'on avait l'intention de faire en termes d'accompagnement. On va faire des stands. On va aussi faire une permanence au guichet de la GAP sur la pause du midi si jamais il y a des besoins. En avril, on fera une petite enquête de recueil des éventuels besoins d'accompagnement complémentaire, s'il faut refaire un stand, s'il faut revoir certains supports à M + 3 pour voir comment les choses se sont passées, s'il y a encore des besoins d'accompagnement, des questionnements.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur Swile.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFTD : Concernant la vision administrateur, vous nous avez dit que c'était la GAP, mais il est dit que l'administrateur peut consulter les statistiques et indicateurs en temps réel. Statistiques et indicateurs de quel type ? Est-ce que c'est uniquement en lien avec le niveau administrateur qui leur permet justement de valider le comptage des TR à transmettre par fichier au niveau de Swile ? Qu'est-ce que c'est que cette consultation statistiques et indicateurs sur le versus administrateur ?

Ensuite, il est dit que la prestation est entièrement gratuite pour l'organisme, c'est-à-dire tout le monde, que ce soit côté employeur ou côté salarié ? C'est gratuit pour nous, on est bien d'accord. Cette gratuité, c'est en contrepartie de quoi ? Ça rapporte quoi au prestataire ? Juste le fait qu'il a décroché son contrat national ou il y a autre chose qui se cache derrière ?

Au niveau de la commande, apparemment, il faudra explicitement demander la carte en tant qu'agent. Ceux qui voudront la carte physique, est-ce qu'il y a un coût du fait qu'elle soit fabriquée ? Est-ce que ça restera gratuit pour le salarié qui choisit d'avoir sa carte physique ?

Ensuite, vous dites que la démarche environnementale, par rapport à la récupération de l'ancienne carte Edenred qui sera recyclée, sera faite une fois que tous les soldes seront épuisés, mais ce sera fait par qui ? Par la caisse, au niveau administrateur, la GAP ou par branche au niveau d'un recentrage des secrétariats de branche ? Comment ce sera fait ?

Ensuite, par rapport à la permanence du guichet de la GAP entre 11h45 et 14h00, est-ce que ce sera tous les jours de la semaine ou seulement un ou deux jours par semaine ? À cette période, la GAP va être pas mal sollicitée, à mon avis.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Monsieur ROUCHAUD.

M. ROUCHAUD, CFTC : À la CFTC, on a un réseau national, comme les autres syndicats, on était informés. Il se trouve que France Travail a déjà la carte Swile, ça se passe plutôt bien. Je ne vous cache pas que j'ai été déçu quand j'ai appris que c'était Swile parce que j'ai récemment acquis la carte Edenred. J'étais très content, puisque tous les restaurateurs la prennent, même tous les supermarchés, je n'ai pratiquement aucun refus. Si vous achetez des balles de tennis, ce serait un refus. J'étais content de Edenred. Tout d'un coup, on apprend que non, finalement, c'est Swile. J'espère que le réseau sera aussi important qu'Edenred et qu'ils la prendront dans autant de points de vente de distribution alimentaire.

Le son de cloche qu'on avait n'était pas celui. C'était qu'à partir du 5 janvier, apparemment, il y aurait un rechargement Swile, et vous nous dites non, fin décembre, il y aura un rechargement Edenred et les rechargements Swile débuteront fin janvier et que nous aurons 2026 pour écouler notre solde Edenred. J'aimerais que vous nous confirmiez bien cela. Même si j'entends que cela n'a rien coûté pour la caisse, l'Ucanss a payé le marché. Est-ce que vous avez le coût du marché ? Edenred fonctionnait très bien. Tout le monde faisait à la carte. Est-ce qu'ils ont voulu harmoniser tout le monde. Dans ce cas, pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas harmonisé tout le monde avec Edenred ? Je pense qu'ils l'ont fait pour des raisons financières, je suppose. Est-ce que vous avez le coût du marché national, s'il vous plaît ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Ce qui nous embête, à FO, c'est le libre choix. On contraint les gens à prendre une formule que beaucoup ne souhaitent pas avoir, d'autant plus qu'il n'y a pas d'obligation sur l'année 2026. On parle éventuellement en 2027 de la disparition du titre papier. Vous anticipez d'un an au détriment des agents qui aimeraient bien continuer à avoir leur ticket papier qui, en effet, comporte des avantages et des inconvénients par rapport à la carte.

Vous parlez d'un fichier que vous allez communiquer au prestataire. Ce prestataire aura des informations sur nous. C'est du flicage. Ils savent dans quel restaurant on est et à quelle minute on paye. Vous parlez d'un fichier que vous allez leur transmettre. J'aimerais savoir quelles sont les données dans ce fichier.

Ensuite, vous dites que c'est la GAP qui gère. La GAP a accès à quoi comme information par rapport à la carte ? Est-ce qu'elle a le montant de la carte ? Est-ce qu'elle sait dans quel restaurant on est allé ? J'aimerais savoir. Et si vous augmentiez un petit peu le montant, ça passerait mieux.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Madame OUCHENE.

Mme OUCHENE, CGT-FO : Je voulais savoir comment cela se concrétise pour le CSE. L'employeur, tant qu'il y avait des chèques restaurants papier qui n'étaient pas utilisés au 31 décembre, c'était reverser sous forme de produit au CSE, ce n'était pas négligeable pour le

CSE. Je suis perdue avec la carte. À partir du moment où on va passer au 100 % carte, comment ça va se traduire au niveau de ce produit qu'on recevait au CSE ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur MARQUES.

M. MARQUES, CGT-FO : Pour compléter la question de Monsieur GIAMBIAGGI au sujet des données personnelles et en fonction de votre réponse, j'aimerais savoir si vous allez demander l'accord à chaque salarié pour transmettre un certain nombre d'informations à une entreprise privée à son sujet.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Madame DOUIS-MAXI.

Mme DOUIS-MAXI, CFTC : J'aurais aimé savoir si les permanences seront faites par les agents de la GAP ou est-ce que vous allez recruter ? Si c'est fait par les agents de la GAP, est-ce que c'est au volontariat ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Non, on va faire une première vague de réponses.

Mme DUCHER : Je n'ai pas encore vu tous les indicateurs, mais ce que je peux vous dire sur les données de l'interface, c'est qui a une carte, c'est-à-dire le fichier, parce qu'on a des entrées et sorties, il y a des gens qui quittent l'entreprise, d'autres qui entrent dans l'entreprise. Il y a aussi les droits chaque mois parce que c'est nous qui les importons dans le fichier. Je ne sais pas vous dire exactement, je vais demander Mme MAGRO, mais je crois qu'elle n'a pas encore de vision, puisque par définition, il n'y a pas encore de statistiques. Il y aura qui a une carte, qui a activé sa carte et combien on charge pour le mois. Ça m'étonnerait fort qu'on ait qui a mangé où, j'y crois moyen.

Sur le coût, c'est gratuit pour l'organisme, y compris la personnalisation. C'est gratuit pour les salariés. Ce n'est certainement pas gratuit pour l'Ucanss. Par contre, on n'a pas le montant du marché. On ne saurait pas vous le dire, on n'a jamais ce type d'information.

Il y avait une question en lien avec l'Ucanss, le marché, pourquoi ce n'est pas Edenred ? C'est un marché public. Il y a un cahier des charges avec des attendus en termes de prestations, une évaluation, une commission des marchés, comme nous le faisons en local sur un certain nombre de marchés. À l'issue de cette procédure de mise en concurrence prévue par le Code de la commande publique, ce n'est pas Edenred qui a été retenu. Je ne saurais pas vous dire pourquoi exactement, puisque l'Ucanss ne dévoile pas le dessous. Je n'ai pas le cahier des charges, je ne peux pas vous dire, mais il y a une pondération des différents critères. Le critère prix peut être pondéré. On peut avoir des pondérations différentes entre le prix et d'autres éléments que l'on veut retrouver dans un marché. Je ne saurais pas vous dire quelle a été la pondération choisie sur ce marché.

Ensuite, sur le recyclage, par qui et comment ? Je ne me suis pas encore organisée. Ce sera en janvier 2027, je vous avoue que je ne me suis pas encore organisée. Je verrai comment ça se passe. Soit j'attends que tout le monde ait épuisé son solde en janvier 2027, mais à tous les coups, 80 % des gens auront perdu leur carte entre-temps, elle ne sera pas recyclée. On peut mettre une petite boîte à la GAP et dire aux gens : « Quand votre carte est finie, venez la mettre ». Je ne la recyclerai qu'en janvier 2027. C'est peut-être plus efficace. Sinon, j'ai peur que les gens la perdent dans l'intervalle.

Il y a eu plusieurs questions sur la permanence. Attention, c'est une permanence au démarrage. Sur la question de la carte ticket-restaurant, ce sera peut-être la première semaine ou quinze jours. Non, je ne vais pas faire de recrutement. Je ne vais d'autant plus pas faire de recrutement qu'il y a du gain ETP dans cette opération, puisque vous n'êtes pas sans savoir que c'était beaucoup de manipulations papier. On recevait les tickets restaurant, il fallait trier par service, il fallait donner, distribuer, remettre au coffre. Ceux qui n'étaient pas là et qui reviennent, il fallait repartir au coffre. À la comptabilité, il devait y avoir quelqu'un pour ouvrir le coffre. Il n'y aura pas de recrutement. Au contraire, il y a un gain d'organisation et d'ETP dans cette opération, mais il est difficile à chiffrer parce que c'est très diffus comme charge. Il y a beaucoup de gens qui interviennent dans ce processus.

Est-ce que la permanence sera obligatoire ou sur le volontariat ? Quand on peut faire du volontariat, on le fait. S'il n'y a pas de volontaire, on choisit. Cela fait partie des nécessités de service. S'il n'y a pas de volontaire, on désignera.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFTD : Ce sera tous les jours du lundi au vendredi ?

Mme DUCHER : Oui, tous les jours du lundi au vendredi, pendant une semaine, quinze jours. Au bout d'un moment, les gens seront habitués. Swile, j'ai l'impression qu'ils ont beaucoup de tutoriels. Normalement, c'est a priori assez intuitif.

Qu'est-ce qu'on importe ? Coordonnées du bénéficiaire, prénom, nom, e-mail professionnel, date de naissance, numéro d'agent.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Pourquoi vous leur envoyer notre date de naissance ?

Mme DUCHER : C'est pour l'identité, Monsieur GIAMBIAGGI. Des Alice DUCHER, il y en a plusieurs. Nom, prénom, matricule, date de naissance et e-mail professionnel.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Il y a combien d'homonymes qui ont ce mail professionnel, Madame DUCHER ?

Mme DUCHER : Je ne sais pas. Peut-être plusieurs. Il y a une question d'identité. C'est de l'argent quand même. La date de naissance, quand on la met avec le nom, c'est pour des questions de fiabilisation d'identité. C'est cela que l'on importe, tout simplement.

Accord des salariés, il n'est pas prévu de demander l'accord des salariés pour donner ces informations.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : L'impact pour le CSE, on avait évoqué ce point lors de l'AP du CSE de fin août. La réglementation prévoit que les tickets-restaurant utilisés par les salariés, mais pas soumis à remboursement par les commerçants, sont bien reversés au CSE. En interne, ceux qui ne l'ont pas utilisé, il y a un dispositif d'échange. C'est pour cela que la plupart des commerçants aujourd'hui n'acceptent plus les tickets-restaurant papier parce que c'est une gestion de charge. J'imagine que parfois, ils n'étaient pas diligents dans le suivi de leur trésorerie. Effectivement, il peut y avoir un impact sur la partie budgétaire l'année prochaine du CSE de ce reversement qui a vocation à diminuer. Il me semble qu'on l'avait donné la dernière fois, mais je regarde. Si jamais vous souhaitez que l'on vous redonne le montant, si ce n'était pas écrit là-dedans, vous me le dites, on vous le redonnera.

Mme DUCHER : Il y a aussi l'adresse du domicile du salarié en toute logique. Comme c'est un envoi de mail d'activation sur la boîte professionnelle, en l'absence d'activation, soit de personnes qui n'auraient pas accès à leur boîte professionnelle parce qu'absence, soit de personnes qui ne répondraient pas, à la fin, il y a un envoi de la carte au domicile de la personne.

Monsieur MARQUES.

M. MARQUES, CGT-FO : Je vais faire du mauvais esprit. Je refuse catégoriquement que ces gens, que je ne connais pas, disposent de mon adresse personnelle. Comment on fait ?

M. ARNAUD, Direction : La seule solution est de renoncer. Il n'y a qu'une seule offre institutionnelle, Monsieur MARQUES, qui prévoit des modalités identiques pour l'ensemble des agents du réseau. Le bénéfice des titres-restaurant n'est pas une obligation. Vous pouvez y renoncer, certains salariés le font. Ils ne sont plus prélevés sur la part salariale. Ils ne bénéficient pas non plus de la part employeur. Cela augmente un tout petit peu le salaire. Le seul moyen de ne pas souscrire à la démarche proposée au plan national est de renoncer aux TR.

M. MARQUES, CGT-FO : Parce que vous avez décidé d'une certaine forme de processus, il faut que je renonce à une partie de mon salaire. C'est ce que vous êtes en train de me dire.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Non, à la participation employeur.

M. MARQUES, CGT-FO : C'est ce que je veux dire.

M. ARNAUD, Direction : Vous êtes libre. Pour le coup, c'est cohérent avec la demande de FO.

M. MARQUES, CGT-FO : Juridiquement, on va vérifier que vous êtes dans les clous.

Mme DUCHER : J'ai une vision sur les données statistiques. On a le nombre de bénéficiaires chargés en titres-restaurant, le pourcentage de bénéficiaires actifs, c'est-à-dire ceux qui ont la carte et qui l'ont activée, et le montant de titres-restaurant commandés. C'est nous qui donnons l'information parce que c'est nous qui passons la commande.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Madame OUCHENE, on avait bien répondu, mais on n'avait pas le chiffre de l'impact. On communiquera celui de l'année 2025 en année pleine. Vous pourrez ainsi le prendre en compte pour l'établissement de vos budgets.

Monsieur MARQUES.

M. MARQUES, CGT-FO : C'est pour confirmer. Vous allez transmettre une adresse personnelle à une entreprise privée sans demander l'autorisation aux agents s'ils sont d'accord pour le faire. On parlait de liberté, il y a quelques instants.

Mme DUCHER : Ça vaut aussi pour la mutuelle, la campagne d'intéressement.

M. MARQUES, CGT-FO : Je ne vois pas le rapport, mais il y en a probablement un. Il me semble qu'on parle de législation. Quand on transmet ce type d'information, on est censé demander l'autorisation. Vous me citez des exemples où ça se fait. Si tous les gens sautent du pont, je ne vais pas forcément les suivre. À nouveau, je dis que je ne vois pas le rapport. Les gens qui ont été contractés, je ne sais pas qui ils sont, je ne sais pas ce qu'ils vont faire de mes informations. L'enfer est pavé de bonnes intentions, comme on dit. Vous me confirmez que vous allez transmettre des adresses sans demander aux salariés s'ils sont d'accord.

Mme DUCHER : La déclaration DPO a été faite par la CNAM pour toute la branche maladie. On est d'équerre sur le plan RGPD. Je ne saurais pas vous citer les textes, mais ce volet DPO n'a pas été laissé de côté dans le cadre du marché.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Madame TRAORÉ.

Mme TRAORÉ, CGT-FO : Je rejoins, Monsieur MARQUES. C'est un sujet sensible, la confidentialité et la restriction de données à la Sécurité sociale. C'est très important avec une tolérance zéro. J'ai l'impression que ce n'est pas pour nous. On reste dubitatif par rapport à ce sujet.

Ensuite, sur la note, il est indiqué « les paiements au-delà du plafond grâce au relais par carte bancaire ou la cagnotte », cela veut dire quoi ? Il n'y a pas de plafond pour cette carte, on est restreint ou on paye en plus avec la carte bleue ?

Ensuite, je voulais savoir si c'était toujours le concept de ne pas y avoir accès le dimanche. Le principe du cashback, ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur, parce que cela permet à ces mêmes entreprises de nous envoyer un nombre incalculable de mails pour un nombre incalculable de pubs, ce n'est pas génial.

Qu'est-ce que vous appelez « support utilisateur multicanal » ? Si jamais on a des informations à demander à Swile, tous ces canaux par chat, par téléphone, par e-mail ? Cela fait beaucoup de canaux en même temps. Ce sont les informations que je voudrais avoir. Merci.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Monsieur RICORDEAU ?

M. RICORDEAU, CGT-FO : Ma question porte sur la gestion des erreurs d'attribution, soit en plus, soit en moins, est-ce que cela va changer quelque chose à ce niveau ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur ROUCHAUD ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Madame DUCHER n'a pas répondu. Vous confirmez, ceux qui ont la carte Edenred auront un rechargement fin décembre et ceux qui ont des cartes restaurant auront leur ticket-restaurant fin décembre, à peu près à la même période du rechargement ? Très bien. C'est mieux, parce que dans certains organismes, ça sera un rechargement au 5 janvier, après les fêtes. Chez nous, c'est mieux comme ça parce que le rechargement se fera avant les fêtes. On sait que les gens ont besoin de leurs cartes, c'est mieux avant les fêtes qu'après.

Mme DUCHER : Ça a été notre choix. Effectivement, il y avait les deux options.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Ce serait judicieux de faire un mail à tous pour prévenir de la communication des coordonnées de tous les agents. C'est très différent de la mutuelle. Si je fais deux pizzerias dans le mois et que, cinq jours après, je reçois un e-mail de Pizza del Arte. ce sera tout.

Mme DUCHER : Il y avait des questions sur le paiement au-delà du plafond. Ça veut dire que vous pouvez finir votre paiement en carte bancaire ou finir votre paiement avec la cagnotte constituée par des éventuels cashbacks. Ce qui relève des TR en tant que tel, c'est bien 25 euros.

Ensuite, vous avez demandé la possibilité de l'utiliser le dimanche. C'est toujours fermé puisque c'est la réglementation.

Concernant le support utilisateur, c'est en cas de problème. C'est le service client. C'est multicanal pour s'adapter aux pratiques et aux besoins des uns et des autres. Vous pouvez les contacter par chat, par téléphone ou par mail. Vous pouvez aussi consulter la FAQ et il y a un formulaire de contact. Cela dépend des pratiques de chacun.

Monsieur RICORDEAU, cela ne change rien sur les calculs des droits, les erreurs éventuelles ou les décalages. Souvent, il y a du décalage parce qu'il y a des absences qui peuvent être enregistrées plus tard. Au lieu d'impacter le mois où on a été absent, le salarié ne comprend pas parce que cela est impacté deux mois plus tard. Il y a des décalages dans les commandes. Ça ne change rien. C'est le travail de la paie et de la GAP de faire ces calculs.

On avait l'intention de faire une communication, Monsieur GIAMBIAGGI.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Monsieur SEREMES, puis Madame RODRIGUES-MARTINS.

M. SEREMES, CFTC : Est-ce qu'on s'est assuré que cette application est compatible sur tout type de smartphone ? Il y a parfois certaines applications qui ne fonctionnent pas sur tous les smartphones en service. Est-ce que le prestataire s'est engagé sur un délai de livraison des cartes physiques ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Ce n'est pas une question, c'est un recadrage contextuel. Lorsque l'Ucanss a décidé, parce que ça arrivait à échéance, de relancer le nouveau marché national sur la gestion des titres-restaurant, ce n'est peut-être pas revenu aux oreilles de la direction de la CPAM, une édition éditoriale du Canard enchaîné a révélé que pour l'appel à ce marché, il y a eu l'existence d'engagement de rétrocommissions établies par des émetteurs historiques des titres-restaurant au bénéfice de l'Ucanss. En réaction, la CoReCT (Collectif pour le rééquilibrage des commissions des titres-restaurant) a appelé à une très grande transparence et c'est là où ont commencé les problèmes de litiges et de contentieux qui ont été engagés par d'autres prestataires. Il s'avère qu'une rétrocommission de 4 % a été validée par Swile en faveur de l'Ucanss pour ce marché. C'est énorme, en sachant que la négociation sur la valeur du titre-restaurant maximal admissible par les autorités, donc le plafond de l'Urssaf, n'est pas atteinte. L'Ucanss refuse de s'aligner sur ce tarif pour que notre TR augmente. C'est presque un scandale. Voilà ce que je voulais dire au titre de la CFDT.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Mme DUCHER : J'imagine que c'est valable sur iPhone et Android. L'application existe sur les deux. Sur le délai de livraison des cartes, je n'ai pas l'information. En webinaire, on nous a dit c'est très rapide, mais ce n'est pas une réponse. Je ne préfère pas m'avancer.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au recueil de vos avis. Pour la CFDT.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Pour la CFDT, cet avis aurait pu passer en informations direction puisque c'est la mise en œuvre voulue et obligatoire du marché national de gestion des titres-restaurant, donc aucune possibilité de refuser ou d'y déroger. De plus, on est assez déçus de ne pas avoir connaissance du cahier des charges qui engage l'Ucanss avec Swile, ni les retours qui ont fait que ça s'est bien orienté vers Swile. On les connaît quand même

en off grâce aux médias. En tout est cas de cause, alors qu'une négociation sur la valeur du ticket-restaurant maximal est admise par les autorités compétentes et refusée par l'Ucanss et qu'une rétrocommission plus importante qu'avant est versée aux prestataires, la CFDT ne peut accepter que l'employeur se gave sur le dos des salariés. Ce sera bien évidemment un avis défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

Mme DOUIS-MAXI, CFTC : Pour la CFTC, c'est un avis favorable. Néanmoins, nous regrettons d'avoir eu recours à une carte Edenred pour une durée aussi courte.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Pour Force Ouvrière, c'est défavorable pour les raisons précisées de notre part. Vous pourrez nous relire.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Nous avons un avis défavorable à la majorité. Merci.

Point 12 : Politique de recrutement et de mobilité 2026 - AVIS

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose de passer au point 12 de l'ordre du jour relatif à la politique de recrutement et de mobilité 2026 toujours avec Alice DUCHER.

Mme DUCHER : La politique de recrutement de cette année tient compte de notre nouvelle cible ETPMA qui intègre la direction médicale. On n'est plus sur les mêmes ordres de grandeur que les années précédentes. On doit terminer l'année 2026 à 994,20 ETPMA. Les ETPMA, c'est un équivalent temps plein moyen annuel. Un ETPMA, soit c'est une personne qui a été là à temps plein toute l'année, soit deux personnes qui ont été là toute l'année à 50 % de leur temps de travail, soit deux personnes qui ont été là à temps plein, l'une le premier semestre, l'autre le deuxième. Quelqu'un qui est là à temps plein un mois représente 0,008 ETPMA. C'est pour vous dire que ce ne sont pas des calculs faciles et que vous ne trouverez pas forcément le nombre de salariés.

On a fait des projections pour atteindre cette cible au 31 décembre 2026 en tenant compte des projections de départ en retraite, des départs hors retraite, mutations, démissions et licenciements. Cela reste des projections, ce n'est pas de la certitude. Sur la base de ces éléments, on a un objectif qui sera approximativement de réaliser 110 embauches externes au cours de l'année. Je dis embauches externes, c'est important parce que c'est ça qui fait rentrer de l'ETPMA. Quand on fait une mobilité interne, ça ne fait pas rentrer de l'ETPMA. C'est bien un recrutement en termes de processus, mais ça n'a pas d'impact sur l'ETPMA, ça a de l'impact sur la RMPP.

En annexe, vous avez le plan prévisionnel à date. Il intègre les processus de recrutement en cours qui vont se traduire par des embauches sur 2026, dont certains que vous connaissez déjà puisqu'on les a commentés la semaine dernière en CTR. Dans la note, vous avez des éléments sur comment on entend conduire les recrutements, de quelle façon, avec quels outils et comment on entend soutenir et accompagner la mobilité interne.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce que vous aviez des questions ? Madame RODRIGUES-MARTINS ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Si j'ai bien compris, je voudrais que vous m'enleviez un doute, la projection sur laquelle on terminera au 31 décembre 2026 pour les ETPMA, c'est 994,20 ETPMA avec l'impact d'intégration de la DRSM, on est d'accord ? C'est comme ça que vous vous êtes projeté ? OK, c'est bien ça.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : J'ai quelques questions :

Vous parlez d'un responsable de département à la DG, est-ce que vous pouvez être précis sur le poste ?

Un manager à la plateforme téléphonique, est-ce que vous anticipez un départ ou c'est un complément ?

Cinq agents middle office, est-ce que vous confirmez que ce sera uniquement en interne ? Quel est l'effectif actuel au middle office ?

Il y a pas mal de recrutements informatiques. Est-ce que ce sont des postes en plus ou est-ce que vous envisagez de nombreux départs ?

Au PRP, deux techniciens de prestations, ce serait de quel côté ? Côté reconnaissance ou côté IJAT ? Je dis ça parce qu'ils auraient bien besoin de gens à l'IJAT.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur ROUCHAUD.

M. ROUCHAUD, CFTC : Quand on fait le total, annexe 1 plan prévisionnel du recrutement, ça fait 69 personnes, on a compté avec mes camarades. Vous parlez d'un plan de recrutement de 110 personnes. Les 40 manquants, c'est à venir et vous allez les mettre où, s'il vous plaît ? On n'arrive pas à 110 quand on fait le total.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Vous annoncez 110 recrutements externes et dans la GA, vous en annoncez 90. Ils sont où ces 20 ? Si je reprends le budget, vous parlez du turnover.

Mme DUCHER : Il y a un truc que je n'ai pas dit, c'est qu'on ne fait pas preuve de prudence dans le plan de développement, mais je vais expliquer.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Non.

Mme DUCHER : Je réponds à vos questions :

Responsable département à la DG, c'est le poste de chef de cabinet, mais ce qu'on vous a mis, c'est le libellé de l'emploi. C'est responsable de département, le libellé de l'emploi.

Manager à la plateforme téléphonique, on n'anticipe pas de départ, c'est un objectif de renforcement.

Sur les cinq agents middle office, c'est en interne. C'est d'ailleurs coché en interne dans le document. L'effectif middle office, ils sont sept.

Le service informatique, est-ce que ce sont des postes en plus ou des départs ? Les deux. Il y a des départs et il y a des postes en plus.

Le PRP, c'est effectivement IJAT.

Pourquoi on ne s'y retrouve pas ? Quand on organise nos activités, on doit tenir compte du fait que, malheureusement, nos processus de recrutement ne se soldent pas toujours aussi vite et aussi bien que nous le souhaiterions. C'est la raison pour laquelle en projection et en termes d'organisation, de structuration de l'activité dans les services RH, je projette un nombre de recrutements supérieur à ma capacité réelle de recrutement parce que je sais qu'il y a des gens que je vais recruter qui ne vont pas venir. Je vais faire mon recrutement, ils ne vont pas venir ou ils vont venir deux jours, il y a les périodes d'essai, etc. C'est pour cela que, dans ma projection organisationnelle, je fais du surbooking. C'est pour cela que nous n'avons pas tout à fait les mêmes données.

Vous m'avez dit 69, Monsieur ROUCHAUD ? Vous avez compté ceux qui sont en cours ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Je me suis basé sur le tableau en annexe 1.

Mme DUCHER : Je laisse volontairement des postes vacants. C'est logique que ce ne soit pas exactement le même volume, mais ça fait un gros écart. C'est normal qu'il y ait des postes vacants parce qu'il y a une partie du turnover qui va tomber à des endroits où je vais devoir remplacer. Si j'ai tout surbooké, je pars sur une hypothèse de turnover à 80 et que je surbooke tout sur mon prévisionnel au 1^{er} janvier, le jour où j'ai quelqu'un qui part sur un poste que je dois absolument remplacer, je n'ai plus de possibilités. On laisse de la marge.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : On a déjà eu ces petits échanges dans le cadre des projections budgétaires. À l'identique des éléments de projections budgétaires, notre objectif est de consommer l'ensemble de nos capacités d'ETPMA qui nous sont définies par le cadre du CPG. Normalement, c'est ce que nous faisons. Nous avons même un petit excédent. Nous allons en consommer un peu plus dans les limites autorisées cette année. Ce sont les éléments de projection sur les secteurs ciblés par les recrutements. Les éléments de priorisation des secteurs sont dans la note. Cela explicite la stratégie de la Direction sur cette thématique de recrutement. Bien sûr, il y a toujours la part de ce qui n'est pas anticipable en termes de départ ou autre et qui auront vocation à être complétés par des mesures de recrutement complémentaire quand ce sont des remplacements que nous devons faire et que nous jugeons prioritaires et opportuns.

Mme DUCHER : Pardon mais je ne trouve pas 72. Il vous manque une page, je crois, Monsieur ROUCHAUD, parce que je suis tombée sur 72, page 1.

M. ROUCHAUD, CFTC : C'est 69 plus 26.

Mme DUCHER : Je me laisse un battement. Comme je vous l'ai expliqué, je fais du surbooking volontairement, mais pas de 40 places.

M. ROUCHAUD, CFTC : Effectivement, il y a un battement parce que je n'étais pas allé sur la deuxième page, mais je trouve 26 personnes sur la deuxième page.

Mme DUCHER : On était plus sur une centaine.

M. ROUCHAUD, CFTC : Les neufs manquants, vous les réservez ?

Mme DUCHER : Oui.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Dans le cadre des priorités définies dans la note et pour prendre en compte d'éventuels turnovers.

Mme DUCHER : Vous avez compris la logique du surbooking. On fait du surbooking dans nos prévisions de recrutement par rapport à notre autorisation budgétaire. Notre autorisation budgétaire, ce n'est pas 110, cela vous a été présenté par Céline et Ludivine tout à l'heure. Par contre, notre projection organisationnelle, c'est plus. Je laisse de la marge pour des postes sur lesquels on serait absolument en nécessité de remplacer en cas de départ dans l'année. Vous m'avez fait douter. On retrouve nos petits.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Non ? Je vous propose de passer au recueil de vos avis. Pour la CFDT ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Pour la CFDT, ce sera un avis défavorable puisqu'il s'agit, dans la continuité des budgets, d'une baisse des effectifs.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour la CFTC ?

Mme GUELAI, CFTC : Pour la CFTC, ce sera un avis favorable. Pour autant, ce projet reste en dessous des besoins réels du terrain. Nous soulignons aussi l'absence de transmission de savoir des agents expérimentés pour les traitements de dossiers complexes. Cette situation entraîne une perte de compétences qui peut potentiellement fragiliser la qualité de service.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Merci. Pour FO ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Pour FO, c'est un vote défavorable.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Nous avons un avis défavorable à la majorité.

Point 13 : Prise en charge de la cotisation ordinale pour les professions médicales à ordre - INFORMATION

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Point 13, prise en charge de la cotisation ordinale pour les professions médicales à ordre.

Mme DUCHER : C'est anachronique puisque c'est le protocole du 24 novembre 2024. Je reconnais qu'on n'est pas en avance. On arrive tard sur le sujet parce que c'est une disposition prévue pour les personnels des UGECAM. Comme on a des personnels qui sont sur la grille E dans les PMI et les centres de santé, on a interrogé l'Ucanss et la CNAM sur le sujet. Ils nous ont précisé qu'on pouvait étendre le bénéfice de cette disposition de la prise en charge de la cotisation ordinale, pour les professions inscrites à un ordre médical ou paramédical, à ces personnels de centres de santé, de PMI et centres de santé des CPAM. C'est l'objet du dossier d'aujourd'hui avec quelques éléments sur ce que cela représente budgétairement et en termes de personnel. On n'a pas mis de total sur le nombre de personnel. Ça fait une vingtaine de personnes pour un montant estimé à 4 000 euros. C'est réévalué régulièrement, les cotisations à l'ordre des différents ordres. Pour cette année, à peu près 4 000 euros. Il est prévu, par l'accord, que les salariés en question envoient leur justificatif pour prise en charge avant le

31 décembre. On va faire une petite souplesse cette année, vu qu'on est le 11. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce que vous aviez des questions. Monsieur ROUCHAUD ?

M. ROUCHAUD, CFTC : Non, un petit commentaire. C'est simple sur le fond, mais sur la forme, c'est expliqué de façon très compliquée. Le personnel soignant et médical qui est aussi salarié de la CPAM 94 percevra un remboursement de leurs cotisations à l'ordre de leur profession. Fin de l'histoire. Je trouve que c'est expliqué de façon très compliquée, qui met sur de fausses pistes, alors que ce n'est pas si compliqué.

Mme DUCHER : Quelles pistes ?

M. ROUCHAUD, CFTC : La note est rédigée de façon compliquée.

Mme DUCHER : C'est du droit. Le droit, c'est parfois compliqué.

M. ROUCHAUD, CFTC : Alors que c'est très simple.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : J'ai compté. Ils sont 27. Qu'on me confirme deux choses. Est-ce que les 27 sont ceux qui, à coup sûr, auront la cotisation ou est-ce que ce sont tous ceux qui seraient éligibles ? Est-ce que les 27 sont à plus de 0,5 ETP ? S'ils partent dans l'année, par exemple, s'ils quittent la caisse dans l'année, est-ce que ce sera au prorata ? Si, par leur propre décision, ils passent en dessous des 0,5, qu'est-ce qui se passe ? Est-ce qu'il y a des clauses ? J'ai trouvé la note très bien. J'ai dit 27 ? 21, pardon. J'ai noté 21. Est-ce que vous me confirmez que ces 21 vont bien toucher la somme ? On va poser la question comme ça.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?

Mme DUCHER : Il n'y a pas de consignes autres que celles-ci. Quand on dit le salarié ayant six mois d'ancienneté, cela suppose qu'il est salarié. Déjà, s'il est parti, il n'est plus salarié, s'il demande, je ne le rembourse pas. Les choses sont aussi simples que cela. S'il est à moins de 50 % de son temps de travail, je ne vais pas le rembourser non plus parce que la règle a dit qu'il faut être salarié, six mois d'ancienneté et 50 %. Il n'y a pas de littérature autre à ce stade sur ce sujet. Au moment de la demande, est-ce que tu es salarié, est-ce que tu as six mois d'ancienneté, est-ce que tu es à 50 %, oui, je rembourse, non, je ne rembourse pas. Je suis parti sur un truc comme ça, à date, à moins que l'on me donne des précisions différentes qui pourraient naître de questions qui se posent de l'application de l'accord. Il y a trois conditions d'éligibilité que je vérifie au moment où la personne demande. Elles sont remplies, je paye. Elles ne sont pas remplies, je ne paye pas.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Non.

Point 14 : Calendrier du dialogue social 2026

Mise à jour - INFORMATION

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose de passer au point suivant relatif à une petite mise à jour du calendrier du dialogue social. Le calendrier du dialogue social, on l'a déjà passé le mois précédent. C'est bien une mise à jour parce que des demandes avaient été émises. On avait aussi identifié un sujet d'ajustement complémentaire. Il y avait eu une demande sur la commission économique, cela a été fait. Il y avait la CSSCT de janvier, cela a été fait.

Mme DUCHER : Il y avait deux réunions de négociation trop courtes sur les élections du Conseil.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est ça, des deux réunions de négociation. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Sur le calendrier du dialogue social présenté le 20 novembre dernier, l'assemblée plénière du mois d'août était positionnée au jeudi 27. Je vois qu'elle est montée au jeudi précédent le 20. Au mois d'août, on a toujours demandé que ce soit fait à la fin du mois d'août pour qu'on ait le temps de revenir des congés, nous les élus. Qu'est-ce qui se passe ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est une coquille. On va vous envoyer un annule et remplace. Désolée, on n'a pas été assez vigilantes dans la supervision. Je vous confirme qu'il n'y a aucune décision d'avancer l'AP. Au contraire, concernant la proposition initiale qui avait été soumise, nous avons spécifiquement demandé qu'elle soit positionnée fin août. On est bien aligné sur cet objectif. Je n'ai pas connaissance d'avoir un élément d'indisponibilité de salle ou autre qui aurait justifié cette modification. On vous envoie un annule et remplace.

Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Je me permets de préciser, comme indiqué dans les codes couleur, la CEEP ne pourra sans doute pas se tenir le 6 novembre. J'en avais déjà parlé la dernière fois. La CEEP du 6 novembre, que tout le monde prenne conscience que cela ne sera sans doute pas possible de la faire à cette date, c'est trop tôt. S'il y en a qui mettent à jour des agendas, faites attention à cette date, parce que dans le code couleur blanc, il est marqué « sous réserve de validation par le Président de la commission ». Les gens qui s'occupent de la préparation de cette commission fixeront ultérieurement une date appropriée.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est vous, le président de la commission.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Je suis secrétaire de la commission, ce n'est pas moi qui prépare les documents. Au 6 novembre, il est probable que les documents ne soient pas prêts, dans la mesure où cette année, au 7 novembre, ils n'étaient pas prêts.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je peux vous répondre, Monsieur GIAMBIAGGI ? Je n'ai pas repointé. Pour moi, cela faisait partie des modifications que l'on avait apportées suite à votre remarque. Je vous rejoins sur ce constat. Cette commission est présentée après que le dossier soit passé en commission de gestion administrative. On va la replanifier. On fera

encore un annule et remplace. En tout cas, je suis bien d'accord avec vous sur ce point d'alerte et je pensais que ça avait été pris en compte, mais j'ai manqué de vigilance. Je ne l'ai pas vérifié.

On est d'accord, il y a deux coquilles *a priori* : la date de l'AP qui est bien positionnée sur la dernière semaine d'août pour permettre aux gens de revenir de vacances et il y a la commission économique égalité professionnelle qui, vraisemblablement, ne peut se tenir début novembre puisqu'on la positionne après la commission de gestion administrative du conseil dans l'ordre de l'examen des budgets. On revient vers vous.

Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Je confirme, il a été procédé à un report de la commission économique qui était planifiée fin mars et qui a été remise le mardi 14 avril. Par contre, ça avait changé.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Ça a changé à notre initiative parce qu'on a une autre échéance qui est tombée. Plutôt que de revenir vers vous en dernière minute, ce ne sera pas possible de la tenir fin mars, il nous faut un peu plus de temps parce que la réalisation du bilan social, avec l'intégration de la direction médicale, nécessite que l'ensemble de nos requêtes soient remises à jour pour prendre en compte cette nouvelle direction. C'est un très gros boulot et le timing sera serré en début d'année.

Monsieur SEREMES.

M. SEREMES, CFTC : Pour les CSSCT, sauf erreur de ma part, il était prévu une année sur les mois pairs et l'autre année sur les mois impairs. Cette année, on était sur les mois pairs.

Mme DUCHER : Madame RODRIGUES-MARTINS me l'a dit aussi. J'ai découvert cette pratique que je n'ai pas reproduite puisque je ne la connaissais pas. Si les dates vont, je vous propose qu'on reste comme ça.

M. SEREMES, CFTC : Ça va. On peut rester comme ça.

Mme DUCHER : C'était bien, ça tombait en juillet, justement.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres corrections ou questions ? Non.

Point 15 : Suivi mensuel d'activité des pôles - INFORMATION

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose de passer au point suivant concernant le suivi mensuel d'activité des pôles.

M. ARNAUD, Direction : Deux points d'actualité en ce mois de décembre concernant la CSS et les avis d'arrêt de travail sécurisé.

Sur les avis d'arrêt de travail sécurisé, un point de situation puisque c'est le dossier qu'on suit depuis le mois de septembre. Aujourd'hui, le taux d'envoi de CERFA sécurisés est de 80 %. À ce titre, on réalise, depuis le 5 décembre, des rejets de l'intégralité des CERFA non sécurisés

qui nous sont adressés pour maladie, AT, des PS du 94 ou des PS prescripteurs d'autres départements. On a eu une montée en charge progressive sur ces rejets parce qu'il y a toujours des problématiques d'approvisionnement d'une partie des professionnels de santé. On souhaitait laisser un temps avant de rejeter. Mais depuis le 5 décembre, on y est complètement. On grappille petit à petit sur ce taux. C'est lent parce que ça fait un moment qu'on est aux alentours des 75 %. On commence à grimper progressivement.

Cela veut dire que nous avons des charges supplémentaires. Cela représente à peu près deux agents sur le pôle IJAS, un agent sur le pôle IJAT et, au niveau du FENTI, une personne par jour vient en appui du pôle IJAS pour cette période transitoire de rejet aux professionnels de santé et de notification aux assurés.

Concernant la situation à la C2S, on a eu une mauvaise nouvelle parce qu'on était revenu extrêmement bien sur les délais et le stock de la C2S fin novembre. Depuis la semaine dernière, une nouvelle version d'Indigo entraîne des bugs massifs du téléservice C2S. La manière dont cela se manifeste, près de 80 % des dossiers qui passent par le canal C2S ne peuvent pas être validés entièrement. On le découvre une fois qu'on a fait l'instruction du dossier. Au moment de la validation, le dossier ne passe pas ou passe de manière assez aléatoire, même s'il y a quelques récurrences qui ont pu être trouvées sur certains types de dossiers, notamment sur les ASPA par exemple.

On a mis en place un plan d'action qui va durer jusqu'à ce soir. On l'a déjà mis en place depuis la semaine dernière. Un correctif testé dans le réseau passera ce soir et on devrait retrouver une situation normale, on l'espère, à partir de demain pour résorber le solde. Le plan d'action consiste à se concentrer sur les flux qui ne viennent pas du téléservice. Un peu plus de 60 % des flux d'entrée du service passent par le téléservice, mais on a encore des flux qui passent par diadème ou le courrier papier normal. On a également des traitements de listing à réaliser. On s'est mis complètement à jour sur ces traitements de listing. On a concentré les agents d'accueil sur le fait d'être complètement à jour sur Eptica de sorte que, si le correctif fonctionne bien, on se concentre sur le flux téléservice, les équipes du PAD ou les équipes de l'accueil.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Monsieur MARQUES.

M. MARQUES, CGT-FO : Vous me permettez de rebondir sur l'aspect informatique parce que vous avez parlé d'Indigo. Un certain nombre de logiciels connaissent aujourd'hui des dysfonctionnements assez importants. Les gens du CMS se plaignent encore de Desmos. On aimerait savoir où ça en est. Compagnon aussi a connu des dysfonctionnements assez importants. Ça a tendance à se multiplier. Ça serait bien que ça s'arrange.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Pour Desmos, suite à nos relances, nous avons réussi à renouer le contact avec le prestataire. On est encore monté dans l'offensivité du ton. Le dossier est désormais dirigé directement par le directeur informatique pour mettre en demeure le prestataire de régler les choses. Nos menaces ne sont malheureusement pas très étouffées. À part ne pas payer certaines parties de la prestation, on n'a pas grand-chose à faire valoir. On vient d'avoir des réponses favorables de leur part qui nous assurent qu'ils ont mieux identifié le problème et qu'ils seront en capacité de nous apporter des améliorations, je vous rapporte leurs propos. On a à cœur de ne pas lâcher le dossier et de faire en sorte que les choses se résolvent. Je ne peux pas vous donner d'échéance prévisionnelle et vous garantir que toutes les promesses qui viennent d'être faites seront respectées par Desmos. On commence à identifier que ce

prestataire n'est pas des plus simples à gérer. Sachez qu'on s'y efforce. En termes d'offensivité dans la gestion, on ne peut pas trop aller plus haut, à moins de leur faire un procès qui n'est pas envisageable par rapport à ce qu'on a comme élément. On est au maximum de ce que nous pouvons faire en termes de pression.

Monsieur RICORDEAU.

M. RICORDEAU, CGT-FO : C'est quoi Desmos ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Desmos, c'est l'outil qui sert de facturation du suivi du dossier des patients dans les centres de santé. Il édite les ordonnances, notamment sur le dentaire. Ça fait partie de la suite de logiciels dont disposent les centres de santé. C'est le logiciel socle puisque c'est sur ce logiciel que tous les flux passent pour donner lieu ensuite à la facturation. C'est spécifique aux deux centres de santé. Saint-Maur et Choisy.

M. ARNAUD, Direction : Sur Compagnon Flux Tiers, au niveau du département frais de santé, depuis la migration Windows 11, on observe un fonctionnement aléatoire de Compagnon Flux Tiers avec des difficultés à ordonnancer et à renvoyer les courriers de rejet ou d'information des professionnels de santé sur leur facturation. Des difficultés qui se sont intensifiées la semaine dernière et qui ont conduit à mettre en place un plan d'urgence en lien avec le service informatique qui a consisté à faire de la régression, à remettre à disposition des ordinateurs configurés Windows 10 de manière palliative pour permettre de débloquer. On n'avait pas de blocage systématique, mais du blocage aléatoire. Sur une journée, on a même été dans l'incapacité d'ordonnancer les flux. Une journée de flux à la caisse, c'est 8 millions. Ils ont dû être ordonnancés le lendemain matin.

On a mis en place cette solution transitoire et parallèlement, le national est aussi en train de travailler sur le sujet puisqu'on n'est pas la seule caisse concernée par ce dysfonctionnement et développe des correctifs. J'avoue ne pas avoir redemandé où on en était de ce sujet, je n'ai pas eu non plus d'alerte. Je pense que les solutions transitoires qu'on a mises en place fonctionnent. Par contre, je ne sais pas, si les correctifs développés par la caisse nationale, permettent d'avoir une solution complètement stabilisée. Je vais réinterroger le secteur pour savoir comment ça a fonctionné.

Effectivement, on a une fin d'année tendue sur les outils informatiques et les applications. Ça vient par vague. Plusieurs secteurs sont concernés. Indigo, c'est un gros problème, et de la même manière, Compagnon Flux Tiers. Ce sont deux sujets qui étaient très bloquants.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce que vous avez d'autres questions ?
Monsieur ROUCHAUD.

M. ROUCHAUD, CFTC : Effectivement, il y a des secteurs en tension, les IJAS, les IJAT. Le recrutement annoncé de deux agents au PE est une bonne nouvelle. Et encore, je ne crois pas que ce sera suffisant. De plus, pour qu'un agent soit opérationnel, pour bien payer des prestations espèces, il faut qu'il soit formé, ce qui va prendre un certain temps. Il ne sera pas opérationnel du jour au lendemain.

Je ne travaille pas à la complémentaire à la C2S. Au neuvième décile, qu'est-ce que ça veut dire ? L'indicateur de 15 jours pour payer le neuvième décile, ça ne me parle pas, j'aimerais bien comprendre.

Sinon, à la PFS, le taux de décroché est de 90 %, alors qu'on était à 40 %. C'est parce qu'on est aidé ou c'est grâce au personnel que vous avez recruté ? C'est l'effet de PHARE, c'est ça ?

M. ARNAUD, Direction : Sur la PFS, on s'est redressé depuis le mois de juin. C'est l'effet de la politique de recrutement. Ce qui nous a surtout permis de passer un cap, c'est l'entrée en vigueur du délestage avec la plateforme de Tulle en Corrèze qui met 6 ETP à notre disposition chaque jour. On est à plus de 80 % depuis le mois de juin, et en cumulé sur l'année, on va terminer pas loin de 82 %. Cela représente une vraie progression puisque l'an dernier, pour mémoire, on avait terminé à 56 %. C'est en grande partie dû au fait qu'on est aidé. La situation des pôles n'est pas mauvaise non plus. Il reste un sujet sur les délais IJAS et IJAT. Si on met de côté ce sujet, qui est un gros sujet, parce qu'on y travaille beaucoup, les stocks ne sont pas mauvais, mais en termes de délai, on n'y est pas. Si on met de côté ce sujet, on est plutôt bon sur toutes les autres prestations.

Le neuvième décile sur la C2S, pour calculer le délai, ils disent qu'ils vont prendre 90 % des dossiers payés et ils vont exclure 10 % avec des délais plus longs, parce qu'on estime que la qualité du service rendu doit être sur ces 90 % de dossiers. Le neuvième décile correspond à 90 % des dossiers.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Madame OUCHENE.

Mme OUCHENE, CGT-FO : Habituellement, on a le tableau avec les DJT.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Ils n'ont pas pu faire la requête pour une raison que j'ignore. On vous l'enverra. Comme on l'a fait en début de semaine, on espérait la faire avant l'échéance, mais ce n'était pas possible.

Mme OUCHENE, CGT-FO : Je rebondis sur ce sujet. Au niveau de la relation client, on utilise l'outil Mes délais pour renseigner les assurés, aussi bien à l'accueil qu'au téléphone. Je me rends compte que cela fait plusieurs mois qu'il est faux, archi-faux. Je vais sur la GDB, par exemple, quelqu'un qui vient me voir aujourd'hui à l'accueil, il fait sa demande de carte vitale sur Ameli, il la recevra le 23 janvier. C'est faux, il la reçoit en 15, 20 jours. Tous les chiffres, pareil, PEAT, cela nous indique les DSIJ AT qui seront traités en avril. Cela nous sert de réponse aux assurés. Je ne sais pas comment l'outil Mes délais est alimenté, mais il est archi-faux depuis quelques mois.

M. ARNAUD, Direction : C'est notre responsabilité. Pour le coup, ce n'est pas importé, c'est notre responsabilité. Il y a des difficultés en ce moment à obtenir les délais IJAS et IJAT. En Île-de-France spécifiquement, ils ont du mal à le ressortir. On les a pour la France. C'est en noir sur les dernières cartes concernant les IJAS et IJAT. Par contre, le GDB, cela n'a pas de sens. Je prends l'alerte et on va le superviser.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Non.

Point 16 : Informations des Président et Secrétaire

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Je vous propose de passer aux informations Président et Secrétaire.

Sur les informations Président, trois informations. Un premier point que je vous avais promis, à savoir un bilan de la politique salariale 2025, les opérations de mesures individualisées, pas de compétences ou piq réalisés dans le cadre des deux vagues de politique salariale de fin d'année. Nous arrivons à la seconde vague du mois de décembre. Les communications sont en cours. On a donné le go hier aux managers pour qu'il puisse faire l'information aux salariés sont concernés. Nous arrivons au total à 44 % d'attributaires, un résultat très favorable. On était à 38 % sur la première vague. En nombre d'attributaires, cela fait 339 attributaires de pas de compétences et 123 attributaires de piq, 33 % de pas de compétences et 12 % de piq. On était à 11 % lors de la précédente vague. 12 % de piqs et 33 % de pas de compétences. Je ne sais pas quelle est l'antériorité. En tout cas, c'est un très beau bilan. Nous sommes aussi très contents d'avoir été en capacité de faire ce que nous souhaitions, à savoir donner, à la classification, une réelle existence en étant en possibilité de réaliser des évolutions professionnelles, des piqs pour les salariés qui se voyaient offrir de nouvelles possibilités et d'évolutions. La Direction se félicite de ce beau résultat.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Quand on va sur la GA, page 2.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : La GA ?

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : La gestion administrative, excusez-moi, le point 5.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'était avant la deuxième vague, Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Il est marqué 114 promotions, y compris les vacances de poste. Là, vous nous dites 123 piq, donc c'est hors vacances de poste.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est hors vacances de poste.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Ce qui est embêtant, c'est que vous nous aviez donné le chiffre de 114 dans le tableau, et dans le tableau, on demandait les PIQ. Sur la GA, je vois 114, y compris les vacances de poste. J'aimerais bien que vous me confirmiez combien il y a de vacances de poste, s'il vous plaît.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : C'est une coquille dans la note, Monsieur GIAMBIAGGI. J'ai sous les yeux le bilan de la politique salariale et on avait 115 PIQ vague 1 et 8 de plus vague 2. Cela fait un total de 123 PIQ. Ce n'était pas « y compris », mais « hors vacances de poste ».

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point de politique salariale ? Non.

J'ai un deuxième point relatif à une question posée à la dernière AP par Madame OUCHENE, je crois. Vous m'aviez alertée sur le fait que ma réponse était peut-être erronée concernant les convocations du contrôle médical, Madame OUCHENE, en indiquant certains articles. Après vérification approfondie du sujet, je vous confirme que ma première réponse était la bonne, à

savoir que les convocations du contrôle médical ne sont pas faites sur temps de travail. Elles se font en dehors du temps de travail.

Il n'y a pas de prise en charge par l'employeur du temps passé à la convocation ou du temps de trajet. En revanche, l'Assurance maladie, pas l'employeur, la CPAM, sous certaines conditions, peut être amenée à verser, aux assurés, une compensation de transport, un remboursement de transport et une perte de salaire. Il faut que le transport soit remboursable sous certaines conditions, de pathologie, etc. La perte de salaire doit être prouvée soit par la production de bulletins de salaire minorés, soit une attestation de l'employeur. Dans notre cas, comme la totalité des salariés bénéficie des horaires variables, cette preuve de la perte de salaire ne sera jamais actée puisqu'en termes de flexibilité de gestion du temps, on a la possibilité de rattraper ce temps. En revanche, la question du transport, c'est sous réserve de conditions de pathologie. Ma réponse initiale était exacte. Je voulais vous en faire part aujourd'hui pour que tout le monde soit sur cet élément.

Pas de question ?

Un point sur Choisy.

M. ARNAUD, Direction : Lors de la dernière AP du 20 novembre, on vous avait informé de deux éléments nouveaux : un courrier reçu le 14 novembre de la mairie et une délibération du conseil municipal du 19 novembre prévoyant la reprise en gestion directe du centre sous l'article 1224.1, avec un transfert automatique des contrats. Nous en avons parlé aux organisations syndicales et rencontré les salariés du centre le vendredi suivant. Nous avons écrit à la mairie le 1^{er} décembre pour leur indiquer que nous nous réjouissions du fait qu'ils reprennent en régie directe et qu'on sollicitait toutefois une confirmation du cadre d'application, puisqu'ils faisaient référence explicitement dans leur délibération au transfert automatique. Pour autant, dans leur courrier du 14 novembre, ils continuaient à faire des listes de salariés qui étaient récupérés ou pas récupérés. Cela ne marche pas comme ça. À partir du moment où il y a transfert de gestion, c'est l'ensemble des salariés qui est repris. C'est le premier élément qu'on leur a écrit.

Le deuxième élément, dans ce courrier du 1^{er} décembre, qu'on vous a adressé.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Il y avait eu une demande, lors de l'échange avec les trois organisations syndicales, que le courrier soit partagé avec les élus dès qu'il serait émis. On vous l'a adressé dans la foulée sans attendre cette assemblée.

M. ARNAUD, Direction : Le deuxième élément, on leur a confirmé le déroulé qui pouvait être le bon, avec, la volonté de notre part, sans contradiction avec le 1224.1, de proposer des reclassements aux salariés sous CCN préalablement au transfert. À ce stade, ces éléments n'ont donné lieu à aucune réaction de la mairie. Depuis le 1^{er} décembre, nous n'avons eu ni accusé réception par mail, ni de retour écrit. Ils sont sans doute en train d'étudier ce qu'on leur a envoyé et ils vont nous répondre.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : J'ai eu écho à travers des rencontres que la mairie avait pu éventuellement réitérer le fait qu'elle était toujours en attente de certains éléments de notre part. C'est faux. À ce jour, nous n'avons aucune demande pendante de la mairie qui nous a été adressée sur des communications de documents ou quoi que ce soit. Depuis les derniers mois, nous sommes exclusivement sur des échanges épistolaires. Il n'y a plus d'échanges de

mail ou de réunion de travail. Il n'y a plus rien du tout. Je tenais à le dire parce que c'est une fausse information que nous pouvons prouver.

M. ARNAUD, Direction : On attend confirmation par la mairie qu'ils vont bien appliquer ce cadre-là. Ce qu'on a proposé dans ce courrier est très proche de ce qu'ils ont écrit dans la délibération. Il reste à bien s'entendre sur le périmètre des personnes auxquelles on ferait une proposition de reclassement et sur le fait qu'à défaut, pour elles d'accepter le reclassement proposé par la caisse, elles rejoindront la mairie.. C'est le point à confirmer et on aura un schéma cible. Sous réserve qu'ils confirment cette application, le transfert aurait lieu au 1^{er} juillet. On a accepté le principe du transfert au 1^{er} juillet si le cadre juridique est confirmé.

Dès qu'on aura eu confirmation de la mairie de l'application de ce cadre, on préparera une consultation du CSE sur ce processus puisqu'il commence à se clarifier. On a commencé à travailler les éléments qui pourraient amener à une consultation du CSE au mois de janvier. Dans la foulée, on irait voir les salariés pour entamer le processus de reclassement. Nous en sommes à ce stade.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Les contacts de la mairie continuent à se faire auprès de certains salariés. Ils leur demandent des éléments de rémunération, de fournir les bulletins de salaire. Je redirai ce que j'ai dit là. Aujourd'hui, ils ne sont pas tenus de fournir quoi que ce soit. C'est l'employeur qui a la responsabilité de fournir l'ensemble des éléments nécessaires. Les bulletins de salaire contiennent des informations confidentielles. On ne voudrait pas qu'ils soient utilisés au détriment des salariés. La mairie joue beaucoup sur les mots, les contradictions. Quand on leur fournit des autres éléments chiffrés, ils vont nous les opposer en nous disant qu'ils ne comprennent pas. La communication, on la leur fera. On a aussi dit aux salariés qu'on s'engage à leur communiquer, parallèlement à la mairie, le périmètre exact des garanties, c'est-à-dire la garantie de maintien de la rémunération comporte tel, tel, tel élément, elle se base sur tel périmètre, une antériorité des trois dernières années, la dernière année, le dernier mois.

On clarifiera tout pour qu'ils aient précisément les éléments juridiquement vérifiés par notre conseil juridique dans le cadre des échanges ultérieurs qu'ils auront avec la mairie. On s'engage à le faire, qu'ils n'aient pas de crainte là-dessus. Ils disposeront de ces éléments. Certains s'inquiètent, se sentent obligés de fournir des éléments. Ce n'est pas notre conseil. Chacun est libre de faire comme il veut, bien entendu. Toutefois, ce n'est pas notre conseil. Nous aurons à cœur de sauvegarder les droits des salariés et de nous assurer du respect, par la mairie, du cadre légal, tel qu'il est prévu.

Monsieur ROUCHAUD.

M. ROUCHAUD, CFTC : Vous l'avez bien dit, Madame CASADO, le problème, c'est que certains personnels du CMS de Choisy se sentent obligés de donner leur bulletin de salaire de peur de ne pas être repris. Ils s'en servent.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Si le salarié CCN a envie de rejoindre la mairie et qu'il ne donne pas suite à notre proposition de reclassement, la mairie est obligée de le reprendre. Ce n'est pas l'attitude du salarié ou autre chose qui peut rentrer en ligne de jeu dans l'examen de la mairie. J'entends qu'ils ne souhaitent pas engager un discours coercitif avec la mairie sur les droits, ce n'est pas la meilleure manière d'engager une relation ensuite. Je les invite à exprimer à la mairie qu'ils sont ravis de rejoindre la mairie. Ils sont eux-mêmes dans le

doute, ils ne savent pas exactement ce qu'ils doivent donner, ce qu'ils ne doivent pas donner. Qu'ils indiquent à la mairie que leur employeur leur a assuré qu'ils ont transmis ou vont transmettre tous les éléments, qu'ils ne savent pas comment récupérer ces informations. Les bulletins de salaire ne sont pas des documents qui sont de nature à exiger d'être communiqués.

J'entends que la situation ne soit pas évidente. Je les invite à conserver ce dialogue avec la mairie s'ils le souhaitent, mais à ne pas céder à la pression de communiquer des éléments, tout en les renvoyant vers nous qui est le mode normal de fonctionnement. C'est totalement anormal que la mairie tienne ces entretiens, que la mairie n'échange plus avec nous.

M. ARNAUD, Direction : Le transfert nécessite qu'on travaille ensemble.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : On a redit aux salariés qu'on les accompagne. Si certains ont des doutes individuels, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter, on leur redira. Je peux entendre que ce qui a été dit sur un plan collectif a besoin d'être répété individuellement pour la personne sur sa situation. On le répétera autant qu'il le faudra. On s'engage formellement à leur communiquer les mêmes éléments que ceux qui auront été communiqués à la mairie sur le périmètre, qu'ils aient une idée claire sur leur droit en la matière, comment s'applique concrètement ce principe de maintien de la rémunération, ce que cela comprend, ce que cela ne comprend pas le cas échéant. On avait le sentiment que l'ensemble des éléments fournis et refournis en complément des demandes de la mairie étaient des éléments suffisants sur la rémunération. Ce sont des éléments individualisés et anonymisés avec l'ensemble du coût salarial pour chaque salarié, sur plusieurs exercices. On avait le sentiment que c'était suffisant. Ensuite, la mairie nous a demandé des éléments de détails complémentaires qu'on a toujours transmis de manière anonymisée, mais individualisée. On a demandé, au cabinet d'avocat qui nous accompagne, de nous confirmer la nature du détail que la mairie était en droit d'exiger, sur quelle antériorité. À l'issue de ce retour, si on identifie des éléments de rémunérations n'ont pas été fournis, on les transmettra à la mairie et on confirmera aux salariés exactement la nature de ce périmètre et ce qui a été transmis à la mairie.

Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Par rapport au courrier de la Direction que vous avez envoyé au maire, au niveau des conclusions, vous donnez l'accord de prolonger la convention de gestion jusqu'au 1^{er} juillet 2026 sous réserve qu'ils confirment qu'ils sont d'accord avec le terme susvisé dans le courrier et qu'ils répondent sous quinzaine. S'ils restent muets puisque vos échanges sont très épistolaires, qu'est-ce qui se passera à votre niveau ? Est-ce que cela aura un impact pour les salariés de Choisy ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Cela fait partie des questions que nous avons également posées à notre cabinet d'avocats. On prévoit tous les cas de figure. C'est difficile parce que la mairie ne manque pas de nous surprendre tout le temps. On leur a demandé de tisser la suite des opérations dans le cas de figure où ça se déroule conformément à ce qui a été calé ou si ça ne se déroule pas comme ça. C'est un dossier tellement atypique et le positionnement de la mairie est tellement surprenant, décontençant, je ne sais pas comment le dire. On a besoin d'avoir cette aide extérieure, quelqu'un qui nous dit voilà l'état du droit, voilà vos latitudes, votre marge. On avance un sujet à l'autre. Ils ont été très réactifs dans les premiers questionnements qu'on leur a adressés. On vous indiquera ces éléments. Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse directe là-dessus.

Madame RODRIGUES-MARTINS.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Toujours sur le CMS de Choisy.

M. ARNAUD, Direction : J'allais y venir.

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Je vous laisse la parole, Monsieur ARNAUD.

M. ARNAUD, Direction : Effectivement, on est toujours au CMS, mais on change de sujet. On a été destinataires lundi d'un courrier alertant d'un patient du centre. Dans les termes du courrier, il faisait preuve d'un état psychiatrique assez détérioré. Il s'avérait extrêmement menaçant à l'égard du personnel du centre considérant qu'il n'était pas reçu comme il se devait, qu'on faisait preuve de racisme et d'iniquité dans le traitement. Ce patient était suffisamment alertant pour qu'on prenne très au sérieux le sujet. Il a même proféré des menaces de mort à l'égard des salariés. On a réagi de manière assez vive puisqu'on est allé porter plainte dès le lendemain. Mardi après-midi, on a porté plainte au commissariat de Choisy. Nous sommes aussi en train de préparer un signalement au procureur pour relayer le dépôt de plainte.

Entre-temps, les équipes du centre ont identifié de qui il s'agissait avec une certitude très forte. Il s'agit d'un patient âgé connu du centre, avec des problèmes psychiatriques et suivi sur le plan psychiatrique. Les équipes ont l'habitude de le gérer à l'accueil. C'est vrai qu'il est connu. Pour autant, on a pris des dispositions en ce début de semaine de mettre en place un vigile et de fouiller les sacs dans le cadre du plan Vigipirate et pour se rassurer. Le fait qu'on ait pu identifier ce patient et déposer plainte a fait retomber la pression. J'ai pris des nouvelles tout à l'heure auprès de la responsable par intérim du centre. Elle me disait que le climat n'était pas trop anxiogène parce qu'ils savent de qui il s'agit et que c'est quelqu'un qui n'est pas très équilibré. C'est mieux de le savoir que de rester sur un courrier anonyme sur lequel on n'aurait pas su de qui il s'agissait.

On reste vigilant sur ce patient. On va tracer toutes ses consultations et faire en sorte que ça se passe bien. Le reste est entre les mains des autorités. On a fait le signalement avec les fortes présomptions sur ce courrier anonyme. On laisse les autorités agir sur les suites à donner à ce courrier.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Concrètement parlant, la décision avait été prise immédiatement de mettre en place le vigile quand on n'avait pas encore identifié le patient. En accord avec le centre, on vient de décider qu'il n'était pas nécessaire de maintenir le vigile en permanence. Ce patient continue à être suivi, il est venu au centre hier. Dès qu'il y aura une visite de ce patient, puisqu'il est amené à avoir un suivi médical assez rapproché, on positionnera un vigile pour qu'il puisse intervenir si le ton monte. C'est la mesure qui nous semble la plus adaptée. Bien entendu, les éléments d'enquête qui nous ont amenés à identifier ce patient ont été partagés avec la police. Ce n'est qu'une suspicion à notre niveau, à charge pour eux de traiter la plainte comme il se doit. Cela nous semble être des éléments assez solides, probants et concordant d'identification avec plusieurs mentions du courrier.

Monsieur ROUCHAUD.

M. ROUCHAUD, CFTC : Ce n'est pas sur ce sujet. C'est une question pour Madame la Secrétaire du CSE.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'on a terminé sur ce sujet ? Est-ce que vous aviez des questions complémentaires ?

Mme RODRIGUES-MARTINS, CFDT : Je reviens sur Choisy. Le vigile sera présent dès qu'il faudra être vigilant sur la présence de ce patient qui a été identifié, mais jusqu'à quand par rapport au déploiement des autorités ?

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Pour l'instant, c'est sans date de fin, mais on continuera à suivre. Si on est informé d'une évolution du dossier, on prendra des décisions. Pour l'instant, à chaque fois que le centre cale un rendez-vous avec lui, on est prévenu et on organise la présence d'un vigile. Pour votre complète information, il y a un rendez-vous la semaine prochaine à nouveau. Il y aura un vigile.

Madame SKOLUDEK, des informations Secrétaire ? Non.

Monsieur ROUCHAUD, vous aviez une question diverse.

M. ROUCHAUD, CFTC : Je me permets de poser la question parce que je me fais écho de mes collègues de travail qui me sollicitent pour demander si, en cette fin d'année, les gestionnaires souhaitent verser une carte-cadeau ou panier gourmand au personnel, savoir si c'est à l'étude ou s'il y a quelque chose d'avancé. Je vous remercie.

Mme OUCHENE, CGT-FO : Je vais répondre si vous m'y autorisez. Comme on l'avait dit, en commission financière, on attendait la fin d'année pour avancer au maximum dans la réalisation. On a passé commande. On aura effectivement une carte-cadeau d'une valeur de 50 euros qu'on recevra normalement la semaine prochaine et on fera le nécessaire pour distribuer les cartes.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ou sujet ?
Monsieur GIAMBIAGGI.

M. GIAMBIAGGI, CGT-FO : Je me permets de revenir vers vous au sujet d'un e-mail qu'on vous a envoyé et qui est resté lettre morte. Il date du 24 novembre. Nous demandions le plan définitif du troisième étage du Cristolien en cible par rapport aux travaux. Je n'ai pas eu de réponse à mon mail du 24 novembre. J'avais mis Madame CASADO-BOLIVAR, Monsieur ARNAUD et Madame LE CORFEC sur ce mail. Nous avons besoin d'éléments définitifs afin de rédiger un avis motivé et le plus éclairé possible. Entre-temps, on est à nouveau allé à la rencontre du personnel. Nous voudrions avoir des précisions sur la salle de silence, téléphone, déport ou autre, parce que d'un service à l'autre, ils n'ont pas la même information. Il y a bien une pièce qui comporte huit postes de travail qui prend à peu près l'emplacement actuel de la 3B4. Nous aimerions avoir une information sur l'utilisation prévue de ce local, dans la mesure où, s'il n'est pas prévu en salle de déport, il le sera dans la pratique. Nous aimerions avoir tous ces éléments parce que mine de rien, nous devons rendre un avis sous une semaine.

Mme CASADO-BOLIVAR, Direction : D'abord, sur la diffusion des plans, mea culpa, Monsieur GIAMBIAGGI, il y a dû y avoir un loupé dans la chaîne d'envoi du document. Il a bien été préparé par Madame LE CORFEC et c'est certainement à mon niveau qu'il n'y a pas eu le go final. On vous l'envoie dans la foulée.

Sur la question de la salle, quand on a échangé en AP, cette salle était prévue comme une salle silence pour permettre aux personnes de se concentrer sur leur activité de rédaction complexe

ou ce genre de choses, salle mobilisable par l'ensemble des salariés. On reste sur cette destination de la salle avec un bémol, qui fait suite à vos remarques faites en assemblée plénière, sur l'éventuel risque d'avoir un besoin ponctuel de salle de déport en cas de réunion. Je crois que c'était Monsieur MARQUES qui évoquait les questions de réunion du CNGP. On sera amené à travailler sur la communication auprès des services sur les modalités d'utilisation de la salle. On a prévu d'indiquer que cette salle sera une salle silence, sauf réservation spécifique, au moins au départ, les jours de grosses réunions de service de secteur ou les jours où on anticipe une forte présence pour la mobiliser comme une salle de déport complémentaire. Je ne sais pas si elle aura une utilité dans ce cadre. Peut-être que ce sera tout le temps une salle silence, peut-être que ce ne sera pas utile finalement, mais cela permet de venir répondre à votre questionnement qui était de dire que c'est mieux si une zone de déport était identifiée. D'après les éléments de statistiques et la fréquence des réunions. On pense que cet usage sera soit extrêmement ponctuel, soit jamais nécessaire et tout le reste du temps, ce sera bien une salle dédiée salle silence.

Est-ce que je réponds à votre question, Monsieur GIAMBIAGGI ? C'est pour cela que c'est important de discuter de ces sujets en assemblée plénière puisque cela permet d'adapter les dispositifs d'accompagnement aux alertes que vous nous faites remonter.

Est-ce que nous avons fait le tour de vos questions ? Je vous remercie. On lève cette séance et je vous souhaite un très bon appétit. Bonne fin de journée à tous.

La séance est levée à 13 heures.